

***RAPPORT DE  
GESTION  
2012***



# Sommaire

---

<b>Rapport d'activité 2012</b>	<b>3</b>
Conseil d'administration	4
Comité du Conseil, Commission de placements, Sous-commission d'acquisition, de vente et de construction d'immeubles	5
Effectifs des assurés actifs et des pensionnés	6
Gestion de la fortune	8
Ressources et prestations d'assurance	18
Frais d'administration	20
Conclusion	21
<b>Comptes annuels</b>	<b>22</b>
Bilan	23
Compte d'exploitation	24
<b>Annexe aux comptes annuels</b>	<b>26</b>
<b>Rapport de l'organe de révision, attestation de l'expert, de performance</b>	<b>56</b>
Rapport de l'organe de révision, KPMG	57
Attestation de l'expert en prévoyance, Pittet Associés	60
Attestation de performance, Coninco	61
<b>Inventaires</b>	<b>72</b>
Liste des immeubles par commune	63
Liste des Organismes affiliés	65
<b>Appendices</b>	<b>66</b>
Traitements cotisants et effectif	67
Degré de couverture	68
Rapport démographique	69

Pour faciliter la lecture du document, le masculin générique est utilisé pour désigner tant les hommes que les femmes.



# Rapport d'activité 2012



# Rapport d'activité 2012

---

## Conseil d'administration

Au cours de l'exercice 2012, le Conseil d'administration a tenu 9 séances lors desquelles il a pris acte de faits importants et pris de nombreuses décisions concernant tant la gestion courante que les problèmes d'une plus grande portée. Il convient de relever qu'il a :

- Pris acte de l'attestation de la BCV au sujet du respect des principes de sécurité et de répartition du risque.
- Adopté le principe de la rétrocession aux Organismes affiliés d'une partie des frais d'administration et de gestion de l'année 2011.
- Adopté le principe d'un système de contrôle interne.
- Adopté les comptes annuels 2011 et leurs annexes.
- Adopté le Rapport de gestion 2011.
- Pris acte du bilan technique au 31.12.2011.
- Désigné M. Yves Crausaz, ProPerformance SA, en qualité de nouvel expert mobilier.
- Pris acte du rapport final et des commentaires de l'organe de révision au sujet des comptes annuels 2011.
- Décidé de ne pas indexer les pensions en cours faute de moyens pour le faire et suite à l'interdiction de l'Autorité de surveillance de le faire.
- Adopté le budget de fonctionnement 2013 du secrétariat de la CPCL.
- Adopté le budget d'entretien et d'investissement immobilier 2013.
- Adopté le plan des investissements immobiliers 2013 – 2023.
- Été tenu au courant durant toute l'année de l'avancement du projet de rapport-préavis sur la mise en application de la nouvelle législation fédérale et sur l'assainissement de la CPCL.
- Pris acte de l'adoption par le Conseil communal du rapport-préavis 2012/18 portant sur une recapitalisation de CHF 220 millions au 31 décembre 2012 ;
- Adopté le nouveau Règlement d'application des Statuts, entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2013.
- Adopté le changement des bases techniques (anc. EVK 2000, nouv. LPP 2010) dès le 1<sup>er</sup> janvier 2013.
- Décidé la baisse du taux d'intérêt technique de 4 % à 3.5 % dès le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

# Rapport d'activité 2012

---

## **Comité du Conseil, Commission de placements, Sous-commission d'acquisition, de vente et de construction d'immeubles**

### **Comité du Conseil**

Le Comité du Conseil a tenu 10 séances au cours desquelles il a traité des objets de sa compétence. Il a, en particulier, procédé à l'examen préalable des objets figurant à l'ordre du jour du Conseil d'administration et fait connaître sa position. Il s'est également tenu au courant de l'évolution du droit fédéral au sujet du financement des institutions de droit public ainsi que de la réforme structurelle.

### **Commission de placements**

La Commission de placements a siégé à 12 reprises pour appliquer la stratégie adoptée par le Conseil et, le cas échéant, lui faire des propositions de modifications. Dans un environnement économique difficile et largement influencé par des événements politiques, économiques et naturels majeurs, elle a adopté une attitude prudente et a poursuivi la réalisation de la politique de diversification en application des allocations stratégique et tactique. Des propositions d'ajustement de l'allocation tactique ont été suggérées au Conseil d'administration avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013, à la suite de la recapitalisation.

Les résultats de l'activité de placement pour l'exercice 2012 sont passés en revue plus avant.

### **Sous-commission d'acquisition de vente et de construction d'immeubles**

La SCAVCI a tenu 11 séances en 2012 pour traiter, de concert avec sa mandataire, des affaires et projets immobiliers en cours. Elle a notamment veillé, à ce titre, à faire avancer les projets de constructions sur les terrains reçus dans le cadre du rapport-préavis 2008/59. Elle a préavisé diverses demandes de crédits devant faire l'objet de décisions ultérieures du Conseil d'administration.

# Rapport d'activité 2012

---

## Effectifs des assurés actifs et des pensionnés

### Assurés actifs

La progression de l'effectif des assurés actifs se poursuit comme les années précédentes. L'augmentation annuelle des cotisants se chiffre à 79 unités, soit une progression de 1,23 %. L'effectif des actifs a varié de la manière suivante durant l'année sous revue :

Effectif au 31.12.2011		6'449
Affiliations		+ 482
Sorties		- <u>403</u>
dont : Démissions / licenciements	277	
Mises à la retraite	101	
Mises à l'invalidité	21	
Décès d'actifs	4	
<b>Effectif au 31.12.2012</b>		<b><u>6'528</u></b>

### Pensionnés

L'effectif des pensionnés a progressé de 30 unités, soit de 0,76 %. Cette hausse est essentiellement due à la progression des pensions de retraite. Toutefois, sous une apparente stabilité, il est intéressant de détailler les fluctuations de la population des pensionnés.

#### Retraités

L'effectif des retraités progresse, à lui seul, de 19 unités, soit une progression de 0,69 % qui se décompose comme suit :

Effectif au 31.12.2011		2'732
Nouveaux retraités		+ 101
Invalides ayant atteint l'âge de la retraite réglementaire		+ 12
Décès de retraités		- <u>94</u>
<b>Effectif au 31.12.2012</b>		<b><u>2'751</u></b>

#### Invalides

L'effectif des invalides augmente de 2 unités, soit de 0,84 %. Ce chiffre nécessite quelques précisions sur cette population de pensionnés. Ainsi, l'évolution durant l'année sous revue se présente comme suit :

Effectif au 31.12.2011		238
Nouveaux invalides		+ 21
Invalides ayant atteint l'âge de la retraite réglementaire		- 12
Décès d'invalides		- <u>7</u>
<b>Effectif au 31.12.2012</b>		<b><u>240</u></b>

# Rapport d'activité 2012

---

## Conjoints survivants

L'effectif des conjoints survivants augmente de 9 unités, soit une progression de 0,95 %. Cette fluctuation se décompose comme suit :

Effectif au 31.12.2011	946
Nouveaux conjoints survivants	+ 56
Décès de conjoints survivants	- 47
<b>Effectif au 31.12.2012</b>	<b><u>955</u></b>

Durant l'exercice sous revue, l'effectif des orphelins et des enfants d'invalides ou de retraités a augmenté de 1 unité.

Une récapitulation de l'évolution de l'effectif des assurés et pensionnés figure en page 38.

# Rapport d'activité 2012

---

## Gestion de la fortune

Au vu de l'excellente performance enregistrée par les marchés financiers, l'année 2012 fut un très bon millésime. Toutes les classes d'actifs ont fini l'année avec des performances positives. Les marchés internationaux des actions ont gagné plus de 10 % tandis que les obligations ont généré des gains allant au-delà de ce que la plupart des acteurs financiers avaient anticipé en début d'année. A cela s'ajoute le fait que les principales monnaies (à l'exception du JPY) sont restées relativement stables par rapport au CHF. Ces performances contrastent avec l'ambiance de crise européenne intense qui régnait il y a un an, les incertitudes concernant les élections américaines et la falaise fiscale aux Etats-Unis. La résistance des marchés financiers a principalement tenu grâce au soutien exceptionnel des banques centrales et des gouvernements cristallisé autour de concepts d'assouplissements monétaires de toutes sortes.

En raison de la conjoncture mondiale difficile, de la crise de la dette publique ainsi que de la persistance de taux très bas, 2013 sera un véritable challenge en terme d'allocations d'actifs et de choix d'investissements.

## Performances des placements et benchmark

Les performances 2012 des différents véhicules de placement sont les suivantes :

	<b>Performances 2012</b>	<b>Performances Indices 2012</b>
Liquidités, placements à court terme et compte courant employeur (*)	0.14%	-0.03%
Prêts aux employeurs	4.00%	4.00%
Obligations de débiteurs suisses	5.35%	4.23%
Obligations de débiteurs étrangers	6.93%	3.13%
Actions de sociétés suisses	17.44%	17.72%
Actions de sociétés étrangères	11.60%	14.00%
Placements alternatifs	3.01%	3.87%
Placements privés	6.46%	6.99%
Autres placements	1.64%	4.87%
Prêts hypothécaires	4.33%	2.32%
Immobilier net (*)	5.11%	5.00%

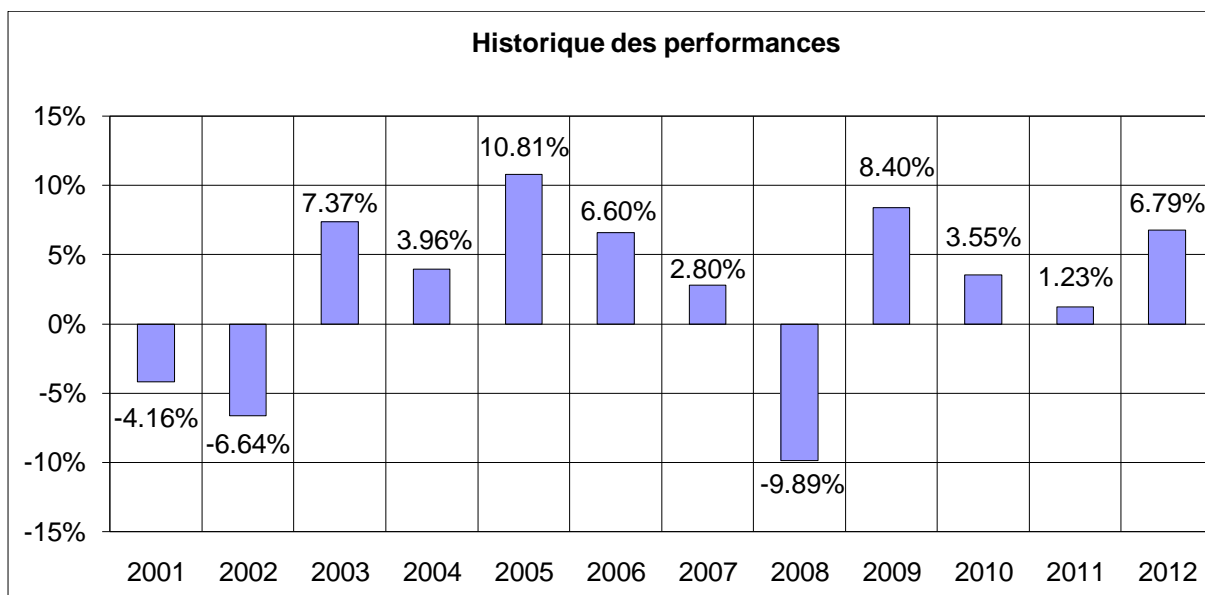
(\*) performance nette

## Performance globale de la CPCL

En 2012, la performance nette annuelle de la CPCL s'établit à 6,79 %. La performance, ainsi calculée par Coninco SA sur la base de comptes non audités (voir page 69 du présent rapport), représente le résultat net des placements de la CPCL au regard de l'évolution de la fortune nette et des mouvements liés à la prévoyance au cours de l'année sous revue.

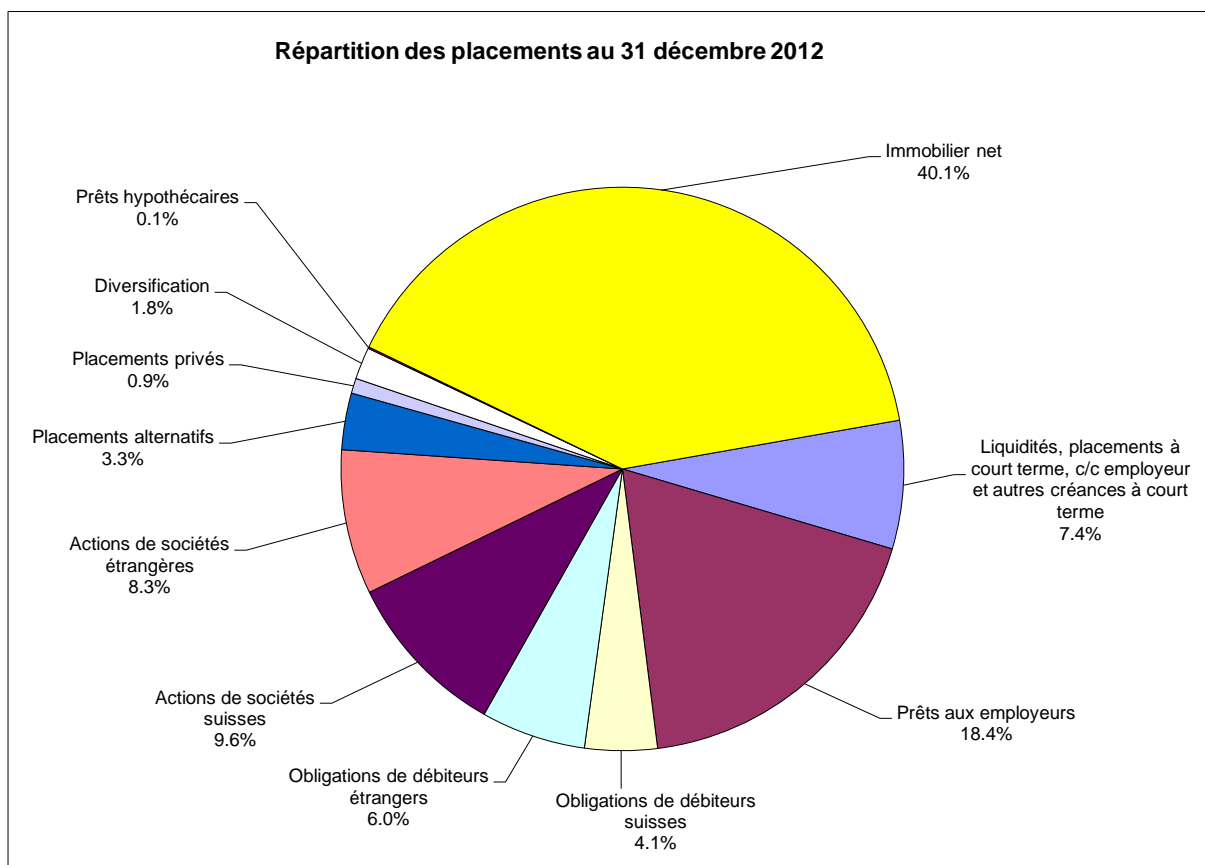


# Rapport d'activité 2012



Ce graphique illustre les rendements nets des placements jusqu'en 2008 et la performance nette globale attestée par Coninco SA pour la CPCL dès 2009 (rappel : le rendement des immeubles était calculé sur la base des valeurs historiques jusqu'en 2004, puis sur la base des valeurs de marché ensuite, conformément à la norme comptable Swiss GAAP RPC 26).

## Placements



# Rapport d'activité 2012

---

La part des placements immobiliers (déduction faite des dettes hypothécaires) représente 40,1 % des placements au 31 décembre 2012 et reste de loin la catégorie d'investissements la plus importante. Les autres principaux véhicules de placement présentent des parts allant de 0,9 % pour les placements privés à 9,6 % pour les actions de sociétés suisses. On notera le niveau élevé des liquidités (y compris les placements à court terme, compte courant employeur et autres créances à court terme) qui représentent 7,4 % des placements. Cette situation provisoire résulte des liquidités encaissées dans le cadre de l'opération de recapitalisation de la CPCL opérée en 2012 et de la situation particulière des marchés durant les deux années écoulées qui a conduit à un non réinvestissement intégral par prudence.

## Liquidités, placements à court terme et compte courant employeur

Pour ses besoins de liquidités, la CPCL utilise des comptes bancaires ainsi qu'un compte courant auprès de l'employeur « Commune de Lausanne ». Les excédents de liquidités sont placés à court terme, notamment sous forme de placements collectifs sur les marchés monétaires. Le rendement annuel net en 2012 est de 0,20 %, conforme aux conditions du marché.

## Autres créances à court terme

Cette catégorie ne constitue pas en soi un véhicule de placement. Cependant, l'application des normes comptables en vigueur considère ce type de créances comme tel. Pour la CPCL, il s'agit principalement de cotisations et apports à recevoir de divers Organismes affiliés, ainsi que de loyers à recevoir. Le détail figure au point 6.4 de l'annexe aux comptes.

## Prêts aux employeurs

Dans le cadre de la recapitalisation de 2009, un prêt de CHF 144,25 mios a été accordé à la Commune de Lausanne pour une durée de 30 ans, à un taux d'intérêt fixe de 4 %. Lors de la recapitalisation de 2012, un prêt de CHF 182,4 mios a été accordé à la Commune de Lausanne pour une durée de 40 ans, à un taux d'intérêt fixe de 3,5 %.

## Obligations

L'année 2012 aura été marquée par une amélioration de l'environnement financier contrastant avec la forte dégradation de la conjoncture mondiale. En effet, alors que la croissance a significativement ralenti, un certain nombre d'indicateurs financiers se sont redressés. L'aversion pour le risque, très forte en début d'année, s'est sensiblement réduite, avec toutefois des fluctuations importantes en cours d'année. Cette décorrélation entre environnement financier et croissance économique s'explique principalement par l'action des banques centrales qui a permis de redonner confiance aux investisseurs et stabiliser le système bancaire. Le contexte de taux d'intérêt bas et les abondantes liquidités fournies par les banques centrales ont conduit les investisseurs à se tourner vers des placements plus risqués que les obligations gouvernementales pour obtenir une rémunération satisfaisante. Cette recherche de rendements a profité aux marchés périphériques européens, aux obligations d'entreprise, aux emprunts des pays émergents ainsi qu'au segment du haut

# Rapport d'activité 2012

---

rendement qui détient la palme en termes de performance réalisée sur l'exercice 2012.

## Obligations et autres créances de débiteurs suisses

Depuis 2005, les investissements en obligations de débiteurs suisses s'effectuent au travers du fonds de placements destiné aux investisseurs institutionnels « RP – Fonds Institutionnel – Obligations suisses » créé et géré par notre mandataire, Retraites Populaires.

Le compartiment des obligations libellées en francs suisses comprend un portefeuille géré en direct, 11 placements collectifs confiés à 8 gestionnaires ainsi que les prêts directs aux collectivités publiques.

Sa performance 2012 est positive et supérieure à son indice de référence. Le principal contributeur positif est la surpondération du risque crédit qui compense la forte baisse des taux (duration plus courte que l'indice de référence). Les contributeurs positifs sont également la gestion directe et les fonds actifs et thématiques. On notera que la volatilité du portefeuille est légèrement inférieure à celle de son indice de référence et qu'en matière d'échéances, le portefeuille détient une exposition plus courte que l'indice de référence.

## Obligations de débiteurs étrangers

Selon le même principe que la catégorie ci-dessus, les investissements en obligations de débiteurs étrangers s'effectuent, depuis 2005, au travers du fonds de placements destiné aux investisseurs institutionnels « RP – Fonds Institutionnel – Obligations étrangères » créé et géré par notre mandataire, Retraites Populaires.

Le portefeuille des obligations libellées en monnaies étrangères est composé de 31 placements collectifs et de trois mandats de sous-délégation de la gestion confiés à 19 gestionnaires différents, avec une très bonne diversification par débiteur.

Pour les obligations étrangères, nous avons continué à privilégier les obligations d'entreprises, tout en augmentant la part dédiée aux obligations à haut rendement. En matière d'échéances, le portefeuille a été maintenu plus court que l'indice de référence. Durant l'été 2012, une couverture supplémentaire pour trois mois sur le change EUR-CHF a été mise en place, en plus de la couverture dynamique du risque de change, permettant d'être protégé à 100% en cas de cassure du plancher à CHF 1.20. Cette couverture ponctuelle a été enlevée à l'automne 2012.

La performance, favorable en 2012, est nettement supérieure à son indice de référence. Les principaux contributeurs positifs sont les expositions au risque crédit entreprises de qualité et haut rendement dans les pays développés et émergents, ainsi que les investissements dans la dette souveraine de pays émergents. La couverture de change a été un contributeur légèrement négatif. A noter que la volatilité du portefeuille est nettement inférieure à celle de son indice.

# Rapport d'activité 2012

---

## Actions

La reprise des marchés actions, démarrée à l'automne 2011, s'est accentuée au cours du premier trimestre 2012. La confiance des investisseurs est revenue sur les marchés, soutenue principalement par un redressement plus vigoureux que prévu de l'économie américaine. Les mesures exceptionnelles prises par la Banque Centrale Européenne, en vue de renforcer la liquidité, ont permis également d'améliorer le sentiment du consommateur et de l'investisseur. Durant le deuxième trimestre, les problèmes liés à la crise européenne comme la gestion délicate et difficile de la situation en Grèce et en Espagne, mais aussi les chiffres économiques décevants dans les zones Etats-Unis et marchés émergents, ont ravivé les inquiétudes des investisseurs. Cependant, au troisième trimestre, l'engagement pris par la Banque Centrale Européenne de soutenir la zone Euro a eu un impact positif sur les marchés boursiers. Après une longue période de faiblesse, les actions européennes ont dépassé leurs homologues américaines, affectées par les élections présidentielles. En fin d'année 2012, l'amélioration des chiffres économiques et le retour au calme en Europe ont amené une évolution positive des marchés. Seuls les débats au sujet du budget américain sont venus jouer les trouble-fête durant le mois de décembre.

## Actions de sociétés suisses

Pour cette catégorie de placements également, les investissements s'effectuent au travers du fonds de placements destiné aux investisseurs institutionnels « RP – Fonds Institutionnel – Actions suisses » créé et géré par notre mandataire, Retraites Populaires.

Le portefeuille des actions de sociétés suisses est composé de 24 placements collectifs confiés à 17 gestionnaires, d'un portefeuille en valeurs secondaires géré en direct ainsi que d'actions de sociétés suisses non cotées.

En ce qui concerne le portefeuille d'actions de sociétés suisses, la très légère sous-performance est principalement expliquée par la surpondération des sociétés de petite et moyenne capitalisation. La volatilité du compartiment est également inférieure à son indice grâce à l'aspect défensif du portefeuille.

## Actions de sociétés étrangères

Les placements en actions étrangères s'effectuent au travers du fonds de placements destiné aux investisseurs institutionnels « RP – Fonds Institutionnel – Actions étrangères » créé et géré par notre mandataire, Retraites Populaires.

Le portefeuille d'actions de sociétés étrangères est composé de 46 placements collectifs confiés à 26 gestionnaires différents. Une très grande diversification des investissements est ainsi réalisée.

La performance 2012 du portefeuille d'actions de sociétés étrangères est positive, mais inférieure à son indice de référence. Les principaux contributeurs à la sous-performance ont

# Rapport d'activité 2012

été la sélection des gestionnaires et la gestion dynamique du risque de change. On notera que la volatilité du compartiment a pu être réduite grâce à la couverture active du risque de change.

## Placements éthiques

Le développement durable implique la préservation des bases physiques de la vie, la conservation des ressources naturelles, l'intégration de tous dans la société civile, ainsi que la sauvegarde des intérêts des générations futures. Consciente que le respect du concept de développement durable est une condition essentielle pour assurer la prospérité économique et sociale, la CPCL maintient parmi ses priorités une politique d'investissements socialement responsables, restant ainsi dans la continuité de ces dernières années. Cette approche continuera d'être privilégiée en 2013, pour autant que les critères internes de sélection et de suivi soient respectés.

Part en % des investissements socialement responsables par classe d'actifs :

	31.12.2012
	en %
Obligations libellées en CHF	7.14
Obligations libellées en monnaies étrangères	7.44
Actions de sociétés suisses	14.02
Actions de sociétés étrangères	6.12
Microfinance	100.00
Placements privés	5.25

## Placements alternatifs

Pour cette catégorie de placements également, les investissements s'effectuent au travers du fonds de placements destiné aux investisseurs institutionnels « RP – Fonds Institutionnel – Placements alternatifs diversifiés » créé et géré par notre mandataire, Retraites Populaires.

Le portefeuille est composé de 12 placements collectifs confiés à 10 gestionnaires différents. Une très grande diversification des investissements est ainsi réalisée. La stratégie globale des placements alternatifs a été revue en profondeur durant l'année 2012 en raison des performances décevantes par rapport aux autres classes d'actifs. Le résultat des réflexions a été la décision de mise en vente complète des douze fonds de fonds du portefeuille. En lieu et place de ceux-ci, il a été décidé d'octroyer quatre mandats de sélection de placements alternatifs à quatre partenaires externes. Cette nouvelle stratégie permettra de diminuer les coûts de gestion et d'augmenter sensiblement la transparence.

Après une année 2011 négative, l'industrie des placements alternatifs a su profiter des marchés haussiers en 2012 pour finir l'année en hausse de presque 5%. Cette performance est toutefois en dessous de la plupart des autres classes d'actifs. Après une première moitié d'année où les gérants étaient peu enclins à prendre des risques et marquée par les incertitudes sur l'économie mondiale et en particulier la dette européenne, les placements

# Rapport d'activité 2012

---

alternatifs ont mieux négocié le deuxième semestre. En particulier les stratégies liées au crédit et aux marchés émergents ont contribué positivement au résultat. Les gérants spécialisés dans les actions ont par contre maintenu leur positionnement prudent et n'ont capturé que peu la performance des marchés sous-jacents.

La performance est positive mais légèrement inférieure à l'indice de référence. Néanmoins, la volatilité du portefeuille est significativement inférieure à l'indice de référence et il est couvert à raison de 98 % contre les risques de change

## Placements privés

Dans cette rubrique figurent les fonds et les fonds de fonds actifs dans les placements privés. Pour cette classe d'actifs, un degré de sélectivité est indispensable en raison de l'écart important entre les performances des gestionnaires. La réputation de ceux-ci, leur niveau d'expérience, ainsi que leurs performances historiques restent les facteurs clés de succès.

Le portefeuille dans les entreprises non cotées est composé de 60 placements collectifs confiés à 28 gestionnaires différents. Une très grande diversification est ainsi recherchée, en particulier au niveau géographique.

L'activité en placements privés a été relativement stable en 2012 pour l'ensemble du marché mondial. Les levées de fonds ont progressé de 3%, à USD 314 milliards en 2012. Le volume des investissements effectués par les fonds est en recul de 4% par rapport à 2011 ; ce volume a cependant fortement progressé lors du 2ème semestre.

La performance 2012 est légèrement supérieure à l'indice de référence en raison de la surperformance des gestionnaires.

## Diversification – Autres placements

La stratégie d'investissement dans cette nouvelle classe d'actifs s'est intensifiée durant l'année 2012. Le détail par sous-classe d'actifs est présenté ci-dessous.

Dans son ensemble, la classe d'actifs « Autres placements » a été un contributeur positif de la performance, mais inférieur à la performance globale du portefeuille.

## Obligations convertibles

Pour cette catégorie de placements également, les investissements s'effectuent au travers du fonds de placements destiné aux investisseurs institutionnels « RP – Fonds Institutionnel – Obligations convertibles » créé et géré par notre mandataire, Retraites Populaires.

Le compartiment obligations convertibles comprend 11 placements collectifs confiés à 8 gestionnaires différents. Démarré en mai 2010, ce portefeuille, conformément à l'allocation tactique, vise une diversification par stratégies, par styles et par gestionnaires. La part investie en francs suisses représente une fraction prépondérante du portefeuille.

# Rapport d'activité 2012

---

Sur l'année 2012, le portefeuille a eu une performance positive, supérieure à la performance de l'allocation tactique, mais inférieure à son indice de référence (fortement influencé par le facteur « actions »). Le marché des convertibles a été orienté à la hausse favorisé par la baisse des primes de risque et par la performance positive du marché actions. Le contributeur positif à la performance est la forte exposition à la stratégie « risque mixte » (convexité). Les contributeurs négatifs sont les fonds défensifs.

## **Matières premières**

Pour cette catégorie de placements également, les investissements s'effectuent au travers du fonds de placements destiné aux investisseurs institutionnels « RP – Fonds Institutionnel – Matières premières » créé et géré par notre mandataire, Retraites Populaires.

Le portefeuille des matières premières est composé de 12 placements collectifs confiés à 9 gestionnaires distincts. Lors de la première partie de l'année, le marché global des matières premières a fortement souffert de la crise relative à la dette et du ralentissement économique en général. Cette tendance s'est confirmée lors du second semestre malgré le bon comportement de l'agriculture et des métaux précieux.

La baisse importante de l'énergie s'explique par deux principaux facteurs. L'augmentation de l'offre liée à la production par fracturation hydraulique (gaz et pétrole de schiste) et l'affaiblissement de la demande dû à la crise économique. A contrario l'agriculture a connu une année haussière. En effet, les prévisions de récoltes de blé, de maïs et de soja ont été fortement réduites suite à la sécheresse du début d'année aux Etats-Unis. Cet événement a provoqué une forte hausse des prix. Les métaux précieux ont pour leur part, bien joué leur rôle de valeur refuge dans la phase actuelle de recherche d'alternatives aux obligations étatiques.

La performance 2012 est légèrement négative et légèrement inférieure à son indice de référence. Le principal contributeur négatif à la performance a été la sélection des gestionnaires.

## **Microfinance**

Pour cette catégorie de placements également, les investissements s'effectuent au travers du fonds de placements destiné aux investisseurs institutionnels « RP – Fonds Institutionnel – Fonds en Microfinance » créé et géré par notre mandataire, Retraites Populaires.

Le portefeuille microfinance est composé de 5 placements collectifs confiés à 4 gestionnaires distincts. Une très grande diversification est ainsi réalisée, en particulier au niveau géographique.

L'année 2012 a été placée sous le signe de la réglementation au sein du secteur de la microfinance.

Le monde de la microfinance est en train de passer du statut de système financier annexe à celui de système financier organisé capable d'atteindre des millions de personnes dans des dizaines de pays. Un grand nombre d'institutions de microfinance est passé en 2012 du statut d'organisation non gouvernementale à celui d'institutions bancaires réglementées.

# Rapport d'activité 2012

---

Ce développement a permis aux microbanques de rester sur la base de croissance à 2 chiffres (estimée à 20%), malgré la crise du début d'année et la baisse des rendements attendus tout au long de l'année 2012.

La performance est positive et supérieure à son indice de référence. Le portefeuille est couvert à raison de 100 % contre le risque de change.

## Prêts hypothécaires

La part des placements sous forme de prêts hypothécaires est devenue marginale depuis que la CPCL n'effectue plus ce type d'opération ; il ne subsiste plus qu'un prêt hypothécaire à une fondation.

## Immobilier

La CPCL possède 102 immeubles ou groupes d'immeubles au 31 décembre 2012, dont 88 sur le territoire communal lausannois et 14 répartis sur neuf autres communes vaudoises. La diminution du nombre d'immeubles ou groupes d'immeubles est le résultat de la vente courant 2012 des immeubles Montelly 9abc et Mayoresses 26.

Tous les placements immobiliers se font en direct et il n'y a donc aucune participation à des fonds de placements immobiliers.

L'évolution détaillée des placements immobiliers se présente ainsi :

	CHF
Immobilier brut au 31.12.2011	797'704'053.50
./. Hypothèques	-101'845'355.88
<b>Immobilier net au 31.12.2011</b>	<b>695'858'697.62</b>
<b>Mouvements 2012 :</b>	
Constructions en cours	14'366'119.73
Ventes d'immeuble	-2'161'916.00
Plus et moins-values sur immeubles	337'049.16
Variation immobilier brut	12'541'252.89
Amortissements d'hypothèques	2'400'078.75
Variation immobilier net	14'941'331.64
Immobilier brut au 31.12.2012	810'245'306.39
./. Hypothèques	-99'445'277.13
<b>Immobilier net au 31.12.2012</b>	<b>710'800'029.26</b>

L'exploitation des immeubles (sans les terrains non construits et avant plus ou moins-values) a dégagé un rendement net de 5,26 % en 2012. Le rendement net final, en tenant compte des terrains non construits (reçus dans le cadre de la recapitalisation de 2009) et des plus ou moins-values, est de 5,63 %. Il convient de préciser que des projets de valorisation des terrains précités sont en cours.



# Rapport d'activité 2012

---

## Capitaux de prévoyance

Le capital de prévoyance des **assurés**, soit CHF 1'276'534'882.-, correspond à la somme des prestations de libre passage de l'ensemble des assurés actifs au 31.12.2012. Le calcul tient compte des éléments déjà connus, à savoir les traitements assurés au 01.01.2013 et le tarif de libre passage en vigueur à cette date. La norme minimale selon l'article 17 LFLP est calculée en fonction de l'âge des assurés au 01.01.2013.

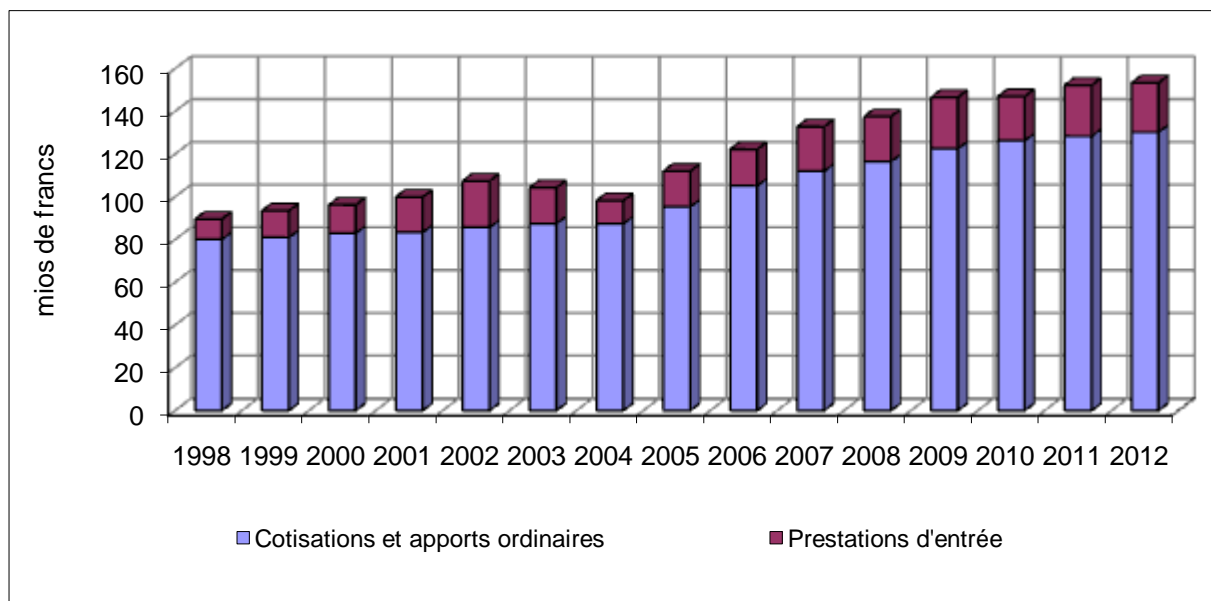
Le capital de prévoyance des **pensionnés**, soit CHF 1'521'731'537.-, correspond à la valeur actuelle des pensions en cours, y compris les pensions expectatives liées aux pensions en cours et la totalité des allocations de renchérissement accordées jusqu'en 2000.

# Rapport d'activité 2012

## Ressources et prestations d'assurance

### Ressources d'assurance

Au cours de l'année écoulée, les ressources d'assurance ont augmentés de CHF 1,1 mios. Dans le détail, une augmentation de CHF 1,85 mios (1,4 %) est observée au niveau des cotisations due à une augmentation de la masse salariale assurée, ainsi qu'une diminution de CHF 0,76 mio des prestations d'entrée.

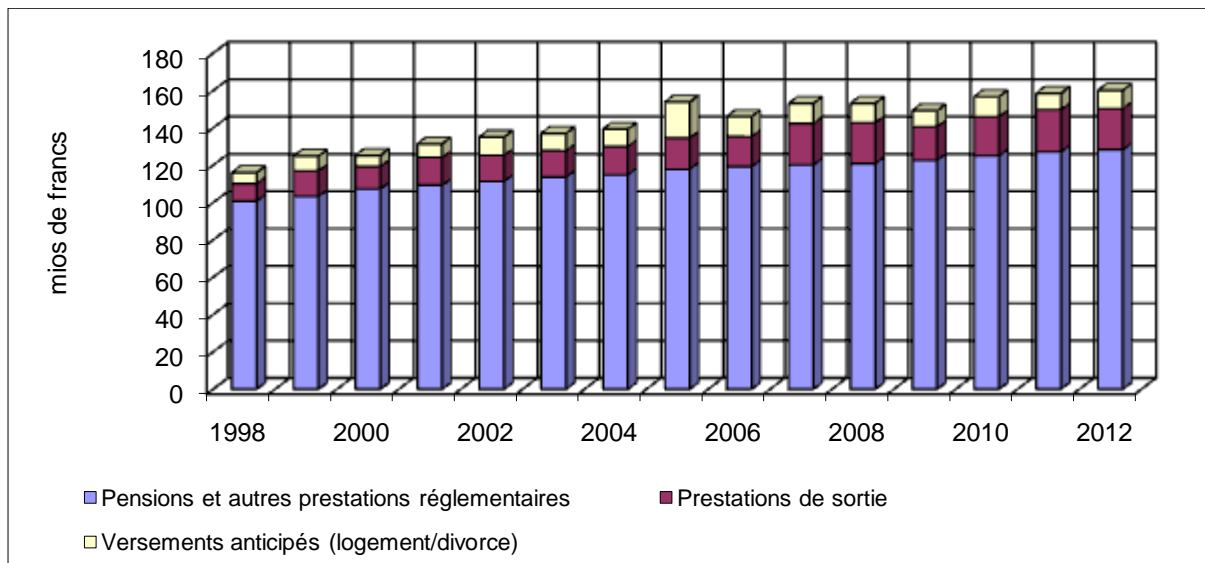


### Prestations d'assurance

Au cours de l'année écoulée, les prestations d'assurance ont augmenté de CHF 2,0 mios, soit 1,3 %.

Cette variation s'explique principalement par une augmentation des pensions de vieillesse de CHF 1,1 mios (0,9 %) provenant uniquement de la hausse du nombre de pensionnés (aucune indexation des pensions n'étant intervenue) et par une augmentation des prestations de sortie de CHF 0,6 mio (1,8 %).

# Rapport d'activité 2012



Pour 2012, du fait de l'augmentation des ressources d'assurance inférieure à celle des prestations d'assurance, le déficit de trésorerie des opérations d'assurance augmente à CHF 7,3 mios, contre CHF 6,4 mios en 2011.

# Rapport d'activité 2012

---

## Frais d'administration

Selon l'article 14 des dispositions réglementaires de la CPCL, en vigueur durant l'exercice sous revue, les frais d'administration et de gestion du patrimoine mobilier et immobilier sont supportés par la fortune de la CPCL. Les autres frais d'administration et de gestion de la CPCL (frais de fonctionnement) sont à sa charge. Les Organismes affiliés et la Commune de Lausanne participent aux autres frais d'administration et de gestion et s'acquittent d'une redevance fixée en proportion du nombre d'assurés et de pensionnés qui les concernent, la Bourse communale garantissant un éventuel excédent de charges.

En 2012, les autres frais d'administration et de gestion non liés à la gestion du patrimoine ont atteint la somme de CHF 2'123'437.10. La participation des Organismes affiliés et de la Commune de Lausanne, de CHF 215.- par assuré et pensionné, demeure inchangée par rapport à l'année précédente. L'excédent de produits à restituer est, pour l'année 2012, de CHF 311'201.20. Le Conseil d'administration de la CPCL a décidé de ristourner à chaque Organisme affilié sa part proportionnelle de cet excédent en réduction de sa participation aux frais pour l'année 2013.

Les frais de gestion des capitaux investis s'élèvent, pour l'année 2012, à CHF 3'386'484.68 pour la gestion de la fortune immobilière et à CHF 1'111'432.03 pour la fortune mobilière, soit un total de CHF 4'497'916.71.

# Rapport d'activité 2012

---

## Conclusion

L'année 2012 fut, pour la CPCL, celle de sa quatrième phase d'assainissement constituée, d'une part, par un apport des employeurs affiliés de CHF 220 millions et, d'autre part, par l'adoption d'un nouveau plan de prévoyance (applicable dès le 1<sup>er</sup> janvier 2013) dont les prestations reposent sur la moyenne des traitements déterminants de toute la carrière et non plus sur le traitement déterminant moyen des 36 derniers mois, ainsi que par la réduction du taux technique de la CPCL de 4 % à 3,5 %. Cette quatrième phase a été sanctionnée par l'adoption du préavis 2012/18 par le Conseil communal le 27 novembre 2012. Ce vote permettra également la constitution d'une réserve de fluctuation de valeur initialement fixée à CHF 85,9 millions destinée à couvrir la CPCL en cas d'évolution néfaste des marchés financiers. Il a également permis l'octroi d'un prêt de longue durée à la Ville de Lausanne, également garante du découvert de la CPCL, permettant à la CPCL de compter sur un nouveau rendement fixe égal à son taux technique pendant une très longue période sans avoir à augmenter son exposition sur les marchés des capitaux.

En ce qui concerne le contexte économique général, l'année 2012 fut une année caractérisée par de fortes tensions en ce qui concerne l'état d'endettement de divers pays de la zone euro. En ce qui concerne les marchés financiers, on a assisté à de bonnes performances des marchés des actions en comparaison aux années précédentes.

Dans un tel contexte, la CPCL fait mieux avec sa performance de 6,79 % (attestée par Coninco) que la comparaison de performance de l'ASIP de janvier 2013 (6,3 %). Elle est dans la fourchette de la Conférence des administrateurs de fonds de pensions (de 5,5 % à 8,8 %). Elle fait, par contre, légèrement moins bien que le baromètre UBS caisses de pensions (6,9 %), que l'indice Crédit Suisse des caisses de pensions (7,2 %) et que les résultats de l'enquête Swisscanto (7,2%). On peut en conclure que le rendement de la CPCL a été conforme au marché au vu de la structure de ses actifs et étant donné sa forte proportion d'immobilier direct.

Le taux de couverture de la CPCL a augmenté, passant de 55,2 % au 31.12.2011 à 62,2 % au 31.12.2012 en raison de l'apport de recapitalisation de CHF 220 millions. Il va de soi que ce taux s'entend avant constitution d'une réserve de fluctuation de valeur dont le montant figure au chapitre des événements postérieurs au bilan du présent rapport.

## Coup d'œil sur 2013

L'année financière 2013 a débuté sous l'influence de la crise chypriote et sur fonds de taux de chômage élevés dans les pays de la zone Euro. Même si les marchés financiers semblent poursuivre leur rebond, il est bien difficile de jouer les augures en ce qui concerne la performance future des capitaux qui y sont placés. Relevons que la forte proportion d'immobilier et de placements à long terme chez l'employeur figurant au bilan de la Caisse ainsi que la prochaine constitution d'une réserve de fluctuation de valeur mettront la CPCL dans une meilleure position que précédemment pour faire face à de nouveaux errements des marchés financiers.

Pour la CPCL, l'année 2013 sera l'année de la réalisation de plusieurs chantiers immobiliers. Elle sera aussi celle depuis laquelle, en application d'une modification du règlement de la Municipalité de Lausanne, les fonctions de Syndic et de Président de la CPCL ne pourront plus être cumulées.



# Comptes annuels



# Bilan

(en CHF)

Annexe

31.12.2012

31.12.2011

## Actif

<b>Placements</b>	<b>6.4</b>	<b>1'872'770'190.84</b>	<b>1'561'880'327.79</b>
Liquidités et placements à court terme		110'687'540.56	65'975'642.14
Compte courant "Commune de Lausanne"	6.9	15'114'105.52	26'500'355.11
Autres créances à court terme	6.9	4'789'912.78	5'862'173.27
Prêts aux employeurs	6.9	326'650'000.00	144'250'000.00
Obligations de débiteurs suisses		73'654'594.83	74'484'688.12
Obligations de débiteurs étrangers		106'657'286.34	99'597'143.92
Actions de sociétés suisses		170'375'792.43	130'537'725.72
Actions de sociétés étrangères		147'417'163.74	122'087'538.75
Placements alternatifs		57'663'650.47	56'006'318.39
Placements privés		15'355'078.60	9'189'319.98
Diversification		32'609'759.18	28'123'368.89
Prêts hypothécaires		1'550'000.00	1'562'000.00
Immobilier		810'245'306.39	797'704'053.50
<b>Compte de régularisation actif</b>	<b>7</b>	<b>1'827'228.56</b>	<b>1'581'075.08</b>
		<b>1'874'597'419.40</b>	<b>1'563'461'402.87</b>

## Passif

<b>Dettes</b>		<b>111'013'691.75</b>	<b>112'275'096.14</b>
Prestations de libre passage et rentes	7	3'520'322.10	3'800'633.80
Banques / Assurances	7	99'445'277.13	101'845'355.88
Autres dettes	7	8'048'092.52	6'629'106.46
<b>Compte de régularisation passif</b>	<b>7</b>	<b>6'538'753.07</b>	<b>4'710'106.07</b>
<b>Réserve de cotisations d'employeur</b>	<b>6.9</b>	<b>0.00</b>	<b>455'314.70</b>
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>	<b>5</b>	<b>2'825'066'419.00</b>	<b>2'621'344'000.00</b>
Capitaux de prévoyance assurés actifs		1'276'534'882.00	1'100'442'000.00
Capitaux de prévoyance pensionnés		1'521'731'537.00	1'370'502'000.00
Provisions techniques		26'800'000.00	150'400'000.00
<b>Réserve de fluctuation de valeurs</b>	<b>6.3</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Découvert</b>		<b>-1'068'021'444.42</b>	<b>-1'175'323'114.04</b>
Situation en début de période		-1'175'323'114.04	-1'143'380'764.90
Excédent des charges de l'exercice		107'301'669.62	-31'942'349.14
		<b>1'874'597'419.40</b>	<b>1'563'461'402.87</b>
<b>Degré de couverture OPP2, art. 44, al. 1</b>	<b>5.7</b>	<b>62.2%</b>	<b>55.2%</b>

# Compte d'exploitation

(en CHF)

		2012	2011
<b>+ Cotisations et apports ordinaires et autres</b>		<b>349'769'370.41</b>	<b>128'373'374.97</b>
Cotisations ordinaires des salariés		39'627'139.45	39'055'527.55
Cotisations ordinaires des employeurs		41'213'616.25	40'619'705.65
Cotisations extraordinaires des employeurs		34'048'960.45	33'557'401.57
Cotisations d'assainissement des salariés		6'384'298.60	6'292'116.36
Cotisations d'assainissement des employeurs		8'512'241.91	8'389'382.09
Recapitalisation par les employeurs affiliés	9.1	220'000'000.40	0.00
Prélèvements dans la réserve de cotisations d'employeur	6.9	-455'713.10	0.00
Primes uniques et rachats		407'107.40	354'870.80
Contributions LPP pour les autorités		0.00	79'863.75
Subsides du fonds de garantie		31'719.05	24'507.20
<b>+ Prestations d'entrée</b>		<b>23'061'600.55</b>	<b>23'819'754.16</b>
Apports de libre passage		22'077'130.50	22'040'177.36
Remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement / divorce		984'470.05	1'779'576.80
<b>= Apports provenant de cotisations / prestations d'entrée</b>		<b>372'830'970.96</b>	<b>152'193'129.13</b>
<b>- Prestations réglementaires</b>		<b>-127'876'596.15</b>	<b>-127'224'160.75</b>
Pensions de vieillesse		-99'467'014.85	-98'398'245.65
Pensions de survivants		-19'519'980.65	-19'155'490.75
Pensions d'invalidité		-6'275'301.20	-6'845'282.00
Autres prestations réglementaires	7	-1'818'574.00	-2'049'664.35
Prestations en capital à la retraite		-658'424.45	-775'478.00
Prestations en capital au décès et à l'invalidité		-137'301.00	0.00
<b>- Prestations extra-réglementaires</b>		<b>-534'166.65</b>	<b>-174'225.25</b>
<b>- Prestations de sortie</b>		<b>-31'743'328.85</b>	<b>-31'184'457.03</b>
Prestations de libre passage en cas de sortie	7	-21'979'205.90	-22'545'247.65
Versements anticipés : propriété du logement / divorce	7	-9'764'122.95	-8'639'209.38
<b>= Dépenses relatives aux prestations / versements anticipés</b>		<b>-160'154'091.65</b>	<b>-158'582'843.03</b>



# Compte d'exploitation

(en CHF)

		2012	2011
<b>+/- Dissolution / Constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions</b>	<b>5</b>	<b>-203'266'705.90</b>	<b>-42'787'000.00</b>
Constitution de capitaux de prévoyance assurés actifs		-176'092'882.00	-26'476'000.00
Constitution de capitaux de prévoyance pensionnés		-151'229'537.00	-2'211'000.00
Dissolution / Constitution de provisions techniques		123'600'000.00	-14'100'000.00
Dissolution de réserves de cotisations de l'employeur	6.9	455'713.10	0.00
<b>- Charges d'assurance</b>		<b>-464'913.10</b>	<b>-443'235.10</b>
Cotisations au fonds de garantie		-464'913.10	-443'235.10
<b>= Résultat net de l'activité d'assurance</b>		<b>8'945'260.31</b>	<b>-49'619'949.00</b>
<b>+/- Résultat net des placements</b>	<b>6.8</b>	<b>98'160'180.68</b>	<b>17'672'245.69</b>
Résultat net sur les liquidités et placements à court terme		158'937.11	153'588.15
Intérêts moratoires sur prestations de libre passage versées		-29'566.95	-34'583.50
Intérêts débiteurs sur réserves cotisations de l'employeur	6.9	-398.40	-454.85
Résultat net sur compte courant "Commune de Lausanne"	6.9	12'164.50	14'037.10
Résultat net sur autres créances à court terme		31'000.00	-35'980.00
Résultat net sur prêts aux employeurs	6.9	5'770'000.00	5'770'000.00
Résultat net sur obligations de débiteurs suisses		3'919'516.83	2'375'690.58
Résultat net sur obligations de débiteurs étrangers		6'900'498.26	288'793.08
Résultat net sur actions de sociétés suisses		24'134'996.94	-12'669'444.39
Résultat net sur actions de sociétés étrangères		14'632'993.91	-13'302'129.56
Résultat net sur placements alternatifs		1'684'692.37	-3'316'556.55
Résultat net sur placements privés		851'468.01	663'151.59
Résultat net sur diversification		419'414.34	-2'943'096.38
Résultat net sur prêts hypothécaires		40'351.70	66'895.00
Résultat net sur immobilier		39'634'112.06	40'642'335.42
<b>+/- Dissolution / Constitution de provisions non techniques</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>+ Autres produits</b>		<b>2'319'665.72</b>	<b>2'134'523.70</b>
Produits divers	7	207'589.57	44'174.65
Facturation aux Organismes affiliés		2'112'076.15	2'090'349.05
<b>- Autres frais</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>- Frais d'administration</b>		<b>-2'123'437.09</b>	<b>-2'129'169.53</b>
Frais d'administration générale		-1'793'101.04	-1'754'763.33
Honoraires organe de révision		-92'150.00	-82'700.50
Honoraires expert		-216'691.25	-271'705.70
Emoluments autorités de surveillance		-21'494.80	-20'000.00
<b>= Excédent de produits / de charges</b>		<b>107'301'669.62</b>	<b>-31'942'349.14</b>



# **Annexe aux comptes annuels**



# Annexe aux comptes annuels

## Sommaire de l'annexe aux comptes annuels

<b>1.</b>	<b>Bases et organisation</b>	<b>28</b>
1.1	Forme juridique et but .....	28
1.2	Enregistrement LPP et Fonds de garantie .....	28
1.3	Indication des actes et des règlements.....	28
1.4	Organe de gestion (paritaire) / Droit à la signature.....	29
1.5	Experts, Organe de contrôle, Mandataires, Conseillers, Autorité de surveillance.....	31
1.6	Employeurs affiliés .....	31
<b>2.</b>	<b>Assurés et pensionnés</b>	<b>32</b>
2.1	Assurés actifs.....	32
2.2	Pensionnés .....	32
<b>3.</b>	<b>Nature de l'application du but</b>	<b>33</b>
3.1	Explication des plans de prévoyance.....	33
3.2	Financement, méthodes de financement .....	33
3.3	Autres informations sur l'activité de prévoyance .....	34
<b>4.</b>	<b>Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence</b>	<b>35</b>
4.1	Confirmation sur la présentation des comptes selon Swiss GAAP RPC 26 .....	35
4.2	Principes comptables et d'évaluation (des placements) .....	35
4.3	Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes.....	36
<b>5.</b>	<b>Couverture des risques / Règles techniques / Degré de couverture</b>	<b>37</b>
5.1	Nature de la couverture des risques, Réassurance .....	37
5.2	Développement du capital de prévoyance des assurés actifs.....	37
5.3	Total des avoirs de vieillesse selon la LPP .....	37
5.4	Développement du capital de prévoyance des pensionnés .....	37
5.5	Résultats de la dernière expertise actuarielle.....	38
5.6	Bases techniques et autres hypothèses sur le plan actuariel.....	39
5.7	Degré de couverture selon l'article 44 OPP2 .....	39
<b>6.</b>	<b>Explications relatives aux placements et au résultat net des placements</b>	<b>40</b>
6.1	Organisation de l'activité de placement, Règlement de placement .....	40
6.2	Utilisation des extensions des possibilités de placement selon article 50 alinéa 4 OPP2 .....	41
6.3	Réserve de fluctuation de valeurs.....	42
6.4	Présentation des placements par catégorie .....	43
6.5	Instruments financiers dérivés en cours (ouverts) .....	44
6.6	Valeur de marché et cocontractants des titres en securities lending.....	44
6.7	Engagements de versements complémentaires.....	44
6.8	Explications du résultat net des placements .....	45
6.9	Explications des placements chez les employeurs et de la réserve de contribution des employeurs .....	47
<b>7.</b>	<b>Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation</b>	<b>49</b>
<b>8.</b>	<b>Demandes de l'Autorité de surveillance</b>	<b>51</b>
<b>9.</b>	<b>Autres informations relatives à la situation financière</b>	<b>52</b>
9.1	Découvert / Explications des mesures prises (article 44 OPP2) .....	52
9.2	Mise en gage d'actifs.....	54
9.3	Procédures juridiques en cours .....	54
<b>10.</b>	<b>Evénements postérieurs à la date du bilan</b>	<b>55</b>

# Annexe aux comptes annuels

---

## 1. Bases et organisation

### 1.1 Forme juridique et but

La CPCL est un établissement de droit public ayant la personnalité morale, conformément au décret du Grand Conseil du 17 novembre 1942.

Institution de prévoyance professionnelle pour la vieillesse, l'invalidité et les survivants, la CPCL est fondée sur le principe de la mutualité et celui de la primauté des prestations.

### 1.2 Enregistrement LPP et Fonds de garantie

La CPCL participe à l'application du régime de l'assurance obligatoire (LPP). Elle est inscrite à cet effet dans le registre de la prévoyance professionnelle auprès de l'Autorité de surveillance sous le numéro 300'176.

La CPCL est obligatoirement affiliée au Fonds de garantie instauré par la LPP qui, notamment, verse des subsides aux institutions de prévoyance dont la structure d'âge est défavorable et garantit les prestations légales dues par les institutions de prévoyance devenues insolubles.

La CPCL alimente le Fonds de garantie par une contribution annuelle calculée en fonction des salaires coordonnés LPP, des prestations de sortie acquises (libre passage) et des rentes en cours.

### 1.3 Indication des actes et des règlements

Hormis la législation fédérale sur la prévoyance à laquelle elle est soumise, la CPCL a appliqué en 2012 les textes suivants :

- Statuts du 4 avril 2000, modifiés le 23 juin 2009.
- Règlement d'application des Statuts, ratifié le 2 octobre 2009, état au 1<sup>er</sup> janvier 2011.
- Règlement d'application de la Loi fédérale du 17 décembre 1993 sur l'encouragement à la propriété du logement au moyen de la prévoyance professionnelle, état au 1<sup>er</sup> janvier 2010.
- Règlement pour les passifs de nature actuarielle du 30 novembre 2005, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2005.
- Règlement relatif aux placements de fonds du 24 août 2010.
- Règlement relatif à la liquidation partielle adopté le 25 août 2009, entériné le 9 mars 2011 par l'Autorité de surveillance des fondations et entré en vigueur au 1<sup>er</sup> juin 2009.

# Annexe aux comptes annuels

---

## 1.4 Organe de gestion (paritaire) / Droit à la signature

### Conseil d'administration

La CPCL est administrée par un Conseil de dix membres, élus pour une période de 5 ans.

Représentants des  
employeurs

**Membres**

Daniel BRELAZ, président  
Florence GERMOND  
Oscar TOSATO  
Jean-Claude PRADERVAND  
Michel DEVANTHERY

Représentants des  
assurés

**Membres**

Yann MARCELLI  
Johan PAIN  
Francis RAUCHLE, vice-président  
Claude SIMARRO  
Philippe TACHE

Président

Daniel BRELAZ  
Le président est élu par le Conseil d'administration pour une période de cinq ans. Il quittera la présidence en été 2013.

Secrétaire

Jacques-Antoine BAUDRAZ (Romain THIEBAUD, remplaçant)

### Mode de signature

La CPCL est valablement engagée par la signature collective du président et du secrétaire ou de l'un d'eux signant avec un autre membre du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration peut donner procuration à d'autres personnes pour l'engager ou le représenter par leur signature individuelle ou collective.

### Constitution des organes

Le Conseil d'administration a constitué les organes de la CPCL comme suit :

### Comité du Conseil d'administration

Le Comité se compose tel que présenté ci-dessous :

Président

Francis RAUCHLE\*

Vice-président

Jean-Claude PRADERVAND\*

Membres

Michel DEVANTHERY\*

Claude SIMARRO\*

Secrétaire

Jacques-Antoine BAUDRAZ (Romain THIEBAUD, remplaçant)

\*membres du Conseil d'administration

# Annexe aux comptes annuels

---

## Commission de placements

La Commission de placements se compose telle que présentée ci-dessous :

Président	Michel DEVANTHERY*
Vice-président	Francis RAUCHLE*
Membres	Jean-Claude PRADERVAND* Claude SIMARRO*
Experts mobilier	Yves CRAUSAZ, Pro Performance SA, Lausanne Jacques BROSSARD, Pro Performance SA, Lausanne †
Expert immobilier	Maurice KLUNGE, Domicim-Groupe MK, Lausanne
Mandataires mobilier	Retraites Populaires, Lausanne Service financier, Commune de Lausanne
Mandataire immobilier	Service du logement et des gérances, Commune de Lausanne
Secrétaire	Jacques-Antoine BAUDRAZ (Romain THIEBAUD, remplaçant)

\*membres du Conseil d'administration

## Sous-commission d'acquisition, de vente et de construction d'immeubles

La Sous-commission d'acquisition, de vente et de construction d'immeubles se compose telle que présentée ci-dessous :

Président	Michel DEVANTHERY*
Vice-président	Francis RAUCHLE*
Membres	Jean-Claude PRADERVAND* Claude SIMARRO*
Expert immobilier	Maurice KLUNGE, Domicim-Groupe MK, Lausanne
Mandataire immobilier	Service du logement et des gérances, Commune de Lausanne
Secrétaire	Jacques-Antoine BAUDRAZ (Romain THIEBAUD, remplaçant)

\*membres du Conseil d'administration

## Secrétariat

Le secrétariat de la CPCL est au siège de l'institution : Rue Madeleine 1, 1003 Lausanne ([infocpcl@lausanne.ch](mailto:infocpcl@lausanne.ch)). Il fonctionne de manière autonome sous le contrôle et la responsabilité du Conseil d'administration et de son directeur Jacques-Antoine Baudraz.

# Annexe aux comptes annuels

---

## Comptabilité

Par mandat, la comptabilité de la CPCL est tenue par le Service financier de la Commune de Lausanne.

### 1.5 Experts, Organe de révision, Mandataires, Conseillers, Autorité de surveillance

Expert agréé	Pittet Associés, Lausanne
Organe de révision	KPMG SA, Lausanne
Mandataires mobilier	Retraites Populaires, Lausanne Service financier, Commune de Lausanne
Mandataire immobilier	Service du logement et des gérances, Commune de Lausanne
Conseillers	Aon Hewitt (Switzerland) SA, Neuchâtel, pour le préavis 2012/18 Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne Coninco SA, Vevey
Autorité de surveillance	Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale, Lausanne

### 1.6 Employeurs affiliés

Avec l'accord du Conseil Communal, le Conseil d'administration peut admettre l'affiliation du personnel d'organismes d'intérêt public, qui n'appartiennent pas à l'Administration communale.

Dix-huit organismes, dont la liste exhaustive figure dans l'« inventaire » à la fin du rapport de gestion, sont aujourd'hui au bénéfice de ces dispositions (inchangé par rapport à 2011).

# Annexe aux comptes annuels

## 2. Assurés et pensionnés

### 2.1 Assurés actifs

	31.12.2012	31.12.2011	Variation
Hommes	4'081	4'080	+1
Femmes	2'447	2'369	+78
<b>Total actifs</b>	<b>6'528</b>	<b>6'449</b>	<b>+79</b>

### 2.2 Pensionnés

	31.12.2012	31.12.2011	Variation
<b>Retraités</b>			
Hommes	1'936	1'941	-5
Femmes	815	791	+24
<b>Total</b>	<b>2'751</b>	<b>2'732</b>	<b>+19</b>

#### Conjoints survivants

Hommes	30	33	-3
Femmes	925	913	+12
<b>Total</b>	<b>955</b>	<b>946</b>	<b>+9</b>

#### Invalides

Hommes	152	153	-1
Femmes	88	85	+3
<b>Total</b>	<b>240</b>	<b>238</b>	<b>+2</b>

<b>Total pensions de base</b>	<b>3'946</b>	<b>3'916</b>	<b>+30</b>
-------------------------------	--------------	--------------	------------

#### Orphelins

Hommes	18	19	-1
Femmes	23	22	+1
<b>Total</b>	<b>41</b>	<b>41</b>	<b>--</b>

#### Enfants

Hommes	71	71	--
Femmes	80	79	+1
<b>Total</b>	<b>151</b>	<b>150</b>	<b>+1</b>

<b>Total pensions complémentaires</b>	<b>192</b>	<b>191</b>	<b>+1</b>
---------------------------------------	------------	------------	-----------

<b>Total pensionnés</b>	<b>4'138</b>	<b>4'107</b>	<b>+31</b>
-------------------------	--------------	--------------	------------



# Annexe aux comptes annuels

---

## 3. Nature de l'application du but

### 3.1 Explication des plans de prévoyance

Les dispositions réglementaires (ci-après RA-CPCL) prévoient pour l'essentiel les prestations suivantes :

- Pension de retraite (art. 24 RA-CPCL et suivants) entre 60 et 65 ans pour les assurés de la catégorie A et entre 55 et 60 ans pour les assurés de la catégorie B. (Voir aussi 9.3.1)
- Cette prestation est complétée, dans certains cas, par le versement d'un supplément temporaire (art. 43 RA-CPCL) jusqu'à l'âge du droit à une rente AVS anticipée, que l'assuré anticipe ou non la rente AVS.
- Pension d'invalidité (art. 27 RA-CPCL et suivants).
- Pension de conjoint survivant (art. 31 RA-CPCL et suivants) et pension de conjoint divorcé (art. 34 RA-CPCL).
- Pension d'orphelin (art. 35 RA-CPCL) et pension pour enfant de retraité et d'invalidé (art. 36 RA-CPCL).
- Prestation de libre passage pour les assurés qui quittent la CPCL sans avoir droit à une pension (art. 37 RA-CPCL et suivants).
- Versement anticipé de la prestation de libre passage pour les assurés qui divorcent (art. 40 RA-CPCL) ou qui souhaitent l'affecter à la propriété du logement (art. 41 RA-CPCL).

### 3.2 Financement, méthodes de financement

Le financement de l'institution est alimenté par les trois sources principales suivantes :

- Les cotisations des assurés.
- Les cotisations des employeurs.
- Le rendement des placements.

La CPCL pratique le système de la primauté des prestations, c'est-à-dire que les cotisations sont fixées en fonction des prestations définies dans le plan d'assurance. Les prestations sont calculées sur la base du salaire déterminant.

Les assurés sont répartis entre deux catégories :

- Catégorie A : tous les assurés, à l'exception de ceux inclus dans la catégorie B.
- Catégorie B : policiers, pompiers et ambulanciers.

Durant l'exercice sous revue, les cotisations étaient fixées ainsi pour la catégorie A (catégorie B) en % du traitement cotisant :

- |              |      |          |
|--------------|------|----------|
| • Assurés    | 9 %  | (11,5 %) |
| • Employeurs | 17 % | (22,5 %) |
| • Total      | 26 % | (34,0 %) |

# Annexe aux comptes annuels

---

En outre, des cotisations d'assainissement ont été perçues. Durant l'exercice sous revue, elles se montaient à :

- Assurés 1,5 %
- Employeurs 2 %
- Total 3,5 %

Les cotisations sont prélevées sur le traitement cotisant (art. 18 RA-CPCL). Celui-ci correspond au traitement de base, 13<sup>ème</sup> salaire et allocation de renchérissement compris, déduction faite d'un montant de coordination égal à 2/3 de la rente AVS maximum annuelle.

L'aggravation persistante du déficit technique jusqu'en 2004 a conduit à l'adoption de mesures d'assainissement, notamment à la hausse des cotisations, qui sont rappelées sous chiffres 9.1.

### **3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance**

L'activité de prévoyance durant l'année 2012 n'a pas présenté de faits saillants.

# Annexe aux comptes annuels

---

## **4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence**

### **4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon Swiss GAAP RPC 26**

Les comptes de la CPCL sont présentés en conformité avec les recommandations comptables Swiss GAAP RPC 26, en application de l'article 47 de l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2).

### **4.2 Principes comptables et d'évaluation (des placements)**

#### **Liquidités et placements à court terme / Compte courant employeur / Autres créances à court terme / Prêts aux employeurs / Prêts hypothécaires**

Les valeurs au bilan représentent les sommes effectivement dues à la CPCL sur la base de relevés ou contrats.

Les corrections de valeur économiquement nécessaires, liées à un risque spécifique sont, le cas échéant, directement portées en diminution des actifs correspondants (correctif d'actif).

#### **Obligations / Actions**

Les placements figurent au bilan à la valeur boursière ou à la dernière valeur nette d'inventaire connue. Les obligations non cotées figurent au bilan pour la somme effectivement due à l'institution, corrigée des pertes de valeurs connues.

Les valeurs en monnaies étrangères sont converties en francs suisses au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.

#### **Placements alternatifs / Placements privés / Diversification**

Il s'agit de placements collectifs qui figurent au bilan à la valeur boursière ou à la dernière valeur nette d'inventaire connue.

Les valeurs en monnaies étrangères sont converties en francs suisses au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.

#### **Immobilier**

Les immeubles sont évalués à la valeur de marché selon la méthode DCF (Discounted Cash Flow). Tout changement de valeur résultant de la réévaluation des immeubles est porté au compte d'exploitation.

Les travaux de construction d'immeubles sont comptabilisés au bilan au coût de construction jusqu'à leur achèvement. Les immeubles terminés sont évalués à la valeur de marché et la plus ou moins-value qui en résulte est comptabilisée dans le compte d'exploitation.

# Annexe aux comptes annuels

---

## 4.3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

### Traitement comptable de la prévoyance professionnelle des Conseillers municipaux de la Commune de Lausanne

Les cotisations encaissées pour la contribution LPP des Conseillers municipaux de la Commune de Lausanne ne sont désormais plus comptabilisées dans le compte d'exploitation. Une position a été créée au passif du bilan « Créanciers LPP autorités VL » (voir point 7 de l'annexe) représentant le cumul des cotisations annuelles encaissées. Cette modification a entraîné la comptabilisation d'une charge ponctuelle de CHF 534'166.65 afin de reconnaître le solde au 1<sup>er</sup> janvier 2012 (sous prestations extra-réglementaires du compte d'exploitation).

### Réforme structurelle

La présentation des comptes annuels 2012 a été adaptée pour tenir compte des modifications légales issues de la réforme structurelle.

# Annexe aux comptes annuels

## 5. Couverture des risques / Règles techniques / Degré de couverture

### 5.1 Nature de la couverture des risques, Réassurance

La CPCL est une caisse de pensions autonome, elle n'est donc pas réassurée, c'est-à-dire qu'elle prend à sa charge les conséquences financières et actuarielles de la vieillesse, de l'invalidité et du décès.

### 5.2 Développement du capital de prévoyance des assurés actifs

(en CHF)	2012	2011
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	1'100'442'000	1'073'966'000
Constitution durant l'exercice	27'521'423	26'476'000
Effets du changement de bases techniques	148'571'459	0
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>1'276'534'882</b>	<b>1'100'442'000</b>

Comme le montre le développement des capitaux de prévoyance ci-dessus, l'année 2012 a vu une augmentation importante des engagements envers les assurés actifs, comparativement à l'année 2011. Cette évolution s'explique par le changement opéré dans les bases techniques avec l'introduction du nouveau plan de prévoyance entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2013, qui induit une augmentation des capitaux de prévoyance des assurés actifs pour un montant de CHF 148'571'459, montant partiellement couvert par la dissolution de la provision pour adaptation des bases techniques pour les actifs de CHF 55 mio (voir chiffre 5.6 à ce sujet).

### 5.3 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

Les avoirs de vieillesse correspondent aux prestations de libre passage minimales dues selon la LPP.

A fin 2012, le montant total s'élève à CHF 481'681'890.65, contre CHF 462'051'686.65 au 31 décembre 2011.

### 5.4 Développement du capital de prévoyance des pensionnés

(en CHF)	2012	2011
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	1'370'502'000	1'368'291'000
Constitution durant l'exercice	676'763	2'211'000
Effets du changement de bases techniques	150'552'774	0
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>1'521'731'537</b>	<b>1'370'502'000</b>

De manière analogue à ce qui a été constaté au chiffre 5.2 pour les capitaux de prévoyance des assurés actifs, l'année 2012 a également vu une augmentation sensible des

## Annexe aux comptes annuels

---

engagements envers les bénéficiaires de pensions. Tout comme pour les assurés actifs, cette évolution s'explique par le changement opéré dans les bases techniques au 1<sup>er</sup> janvier 2013, qui induit une augmentation globale des capitaux de prévoyance des pensionnés de CHF 150'552'774, montant partiellement couvert par la dissolution de la provision pour adaptation des bases techniques pour les pensionnés d'environ CHF 69 millions (voir chiffre 5.6 à ce sujet). L'effet se décompose comme suit : CHF 84'505'042 dus à l'adoption des tables actuarielles LPP 2010 projetées en 2012, et CHF 66'047'732 dus à la baisse du taux d'intérêt technique de 4,0 % à 3,5 %.

### 5.5 Résultats de la dernière expertise actuarielle

La dernière expertise actuarielle a été établie à la date de référence du 31 décembre 2012. S'agissant de ses conclusions, on voudra bien se référer à l'attestation de l'expert qui figure en fac-similé en page 68 du rapport de gestion.

# Annexe aux comptes annuels

## 5.6 Bases techniques et autres hypothèses sur le plan actuariel

Les capitaux de prévoyance sont déterminés par l'expert en prévoyance professionnelle de manière conforme à la loi, selon des principes reconnus et des bases techniques généralement admises.

Les calculs ont été effectués au moyen des bases techniques prévues dans le nouveau plan de prévoyance, à savoir les tables LPP 2010 projetées en 2012 avec le taux technique de 3,5 %. L'âge terme pour le calcul des capitaux de prévoyance des assurés actifs est fixé à 62 ans pour la catégorie A et 55 ans pour la catégorie B.

Hormis les capitaux de prévoyance des assurés actifs et des pensionnés, les provisions techniques suivantes sont constituées :

(en CHF)	2012	2011
Provision pour adaptation des bases techniques	0	123'600'000
Provision pour fluctuation des risques	10'400'000	10'400'000
Provision pour cas d'invalidité en suspens	16'400'000	16'400'000
<b>Total des provisions techniques au 31 décembre</b>	<b>26'800'000</b>	<b>150'400'000</b>

La provision pour adaptation des bases techniques est destinée à prendre en compte l'accroissement de l'espérance de vie, permettant de financer le coût futur du changement des bases techniques. Avec l'adoption des tables LPP 2010 projetées en 2012, cette provision a été entièrement dissoute, permettant ainsi le financement de ce changement de table. Dès 2013, cette provision sera à nouveau alimentée chaque année à raison de 0,5 % du capital de prévoyance des actifs et des pensionnés.

La provision pour fluctuation des risques décès et invalidité a pour but d'atténuer à court terme les fluctuations défavorables des risques et correspond au minimum à 100 % et au maximum à 300 % du montant nécessaire à la couverture du sinistre annuel total avec une probabilité de 95 %. Cette provision figure au bilan pour la borne supérieure de la valeur cible.

La provision pour cas d'invalidité en suspens permet la prise en charge du coût des cas d'incapacité de gain de longue durée pour lesquels le sinistre s'est déjà réalisé à la date du bilan, mais dont le versement des prestations n'a pas encore débuté. Elle correspond à 200 % de la prime annuelle destinée à la couverture du risque invalidité.

## 5.7 Degré de couverture selon l'article 44 OPP2

Le degré de couverture correspond au rapport entre la fortune disponible et le total des capitaux de prévoyance et des provisions techniques.

Il s'élève à 62,2 % au 31 décembre 2012 contre 55,2 % à fin 2011.

# Annexe aux comptes annuels

---

## **6. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements**

### **6.1 Organisation de l'activité de placement, Règlement de placement**

La fortune de la CPCL est, pour l'essentiel, constituée de valeurs mobilières et immobilières, gérées sous la responsabilité du Conseil d'administration qui, sur proposition de la Commission de placements, détermine les allocations stratégique (long terme) et tactique (court terme). La Commission de placements prend de manière autonome les décisions d'allocation s'inscrivant dans le cadre des marges de l'allocation tactique des placements.

La gestion du patrimoine immobilier est déléguée, par mandat et contre rémunération, au Service du logement et des gérances de la Commune de Lausanne qui rapporte périodiquement au Conseil d'administration.

La fortune mobilière est en majeure partie constituée de participations au fonds de placements de droit suisse à compartiments multiples « RP - Fonds Institutionnel », destiné aux investisseurs institutionnels et actuellement réservé à Retraites Populaires (RP), à la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV), à la Caisse intercommunale de pensions (CIP), Profelia, Caisse cantonale d'assurance populaire (CCAP) et à la CPCL. Pour une moindre partie, la fortune est constituée de placements dans des fonds de placements alternatifs, des fonds de placements privés et dans un fonds de diversification comprenant, à l'heure actuelle, des obligations convertibles, des matières premières et de la microfinance, sélectionnés avec l'appui de Retraites Populaires, qui a pratiqué les opérations dites de « due diligence » et qui assume la consolidation de la présentation des résultats à la Commission de placements.

L'activité de la Commission de placements est régie par un Règlement, périodiquement actualisé. Courant 2009, une allocation stratégique des actifs, fondée sur une évaluation des besoins de rendement établie par l'expert en prévoyance et une étude de risque auprès de la Banque Cantonale Vaudoise, a été adoptée.



# Annexe aux comptes annuels

## Répartition des placements selon OPP2

	Stratégie de placements		Situation au 31.12.12		Limites OPP2
	Allocation stratégique	Allocation tactique	en milliers de CHF	en %	
<b>Limites de placements</b>					
Liquidités et créances à court terme	2.00%	0%-9%	130'592	6.97%	
Prêts aux employeurs	11.00%	6%-16%	326'650	17.44%	
Obligations de débiteurs suisses	4.30%	0%-9%	73'654	3.93%	
Prêts hypothécaires			1'550	0.08%	50%
Obligations de débiteurs étrangers	4.00%	2%-12%	106'657	5.70%	
Actions de sociétés suisses	9.50%	5%-15%	170'376	9.10%	
Actions de sociétés étrangères	11.50%	4%-14%	147'417	7.87%	
Placements alternatifs	3.00%	0%-8%	57'664	3.08%	
Placements privés	3.00%	0%-6%	15'355	0.82%	15%
Diversification	2.00%	0%-8%	32'610	1.74%	
Immobilier	49.70%	43%-53%	810'245	43.27%	30%
			<b>1'872'770</b>	<b>100.00%</b>	
<b>Limites globales</b>					
Total placements en devises étrangères			254'074	13.57%	30%
Total actions			317'793	16.97%	50%

## 6.2 Utilisation des extensions des possibilités de placement selon article 50 alinéa 4 OPP2

La CPCL a étendu les possibilités de placement prévues dans l'OPP2 sur la base d'un règlement de placement satisfaisant aux dispositions légales. Nous confirmons que la CPCL :

- choisit, gère et contrôle soigneusement les placements opérés,
- veille à assurer la sécurité de la réalisation des buts de prévoyance et
- respecte les principes d'une répartition appropriée des risques.

La répartition des placements au 31 décembre 2012 déroge aux articles suivants de l'OPP2 :

- **Art. 54b al. 2 :** dans le cadre de l'opération de recapitalisation 2009, la CPCL a reçu divers immeubles de la Commune de Lausanne résultant des apports des actifs et passifs de la société coopérative Colosa. Diverses hypothèques sont liées à ces immeubles, dont certaines dépassent la limite maximale par objet de 30 % de la valeur vénale. Globalement, la limite reste en dessous des 30 % autorisés.
- **Art. 55 lit. c :** la part des placements immobiliers excède la limite de 30 %.
- **Art. 57 al. 2 :** les prêts de CHF 326,65 mio octroyés à la Commune de Lausanne dans le cadre des opérations de recapitalisation dépassent la limite de 5 % pour un placement auprès d'un employeur. Ils sont cependant conformes à l'article 54 alinéa 2 lettre d OPP2. On voudra bien se référer également au point 6.9 ci-dessous.
- **Art. 57 al. 3 :** les placements en biens immobiliers utilisés pour plus de 50 % de leur valeur par l'employeur pour ses affaires représentent 6,5 % de la fortune

# Annexe aux comptes annuels

---

placée et dépassent donc la limite maximale de 5 %.

Une analyse de congruence Actifs – Passifs réalisée en juin 2009 et tenant compte des futurs effets de l'opération de recapitalisation de 2009 a conduit à l'adoption de l'allocation stratégique actuelle conforme aux buts de la CPCL. Le respect des principes de sécurité et de la répartition du risque a été attesté, en mai 2013, par la Banque Cantonale Vaudoise.

Au 31 décembre 2012, la limite réglementaire pour les prêts aux employeurs est dépassée. Cette situation résulte de l'apport de l'employeur relatif à la recapitalisation au 31 décembre 2012. La stratégie de placement a été adaptée au 1<sup>er</sup> janvier 2013 et le dépassement est ainsi résorbé.

## 6.3 Réserve de fluctuation de valeurs

### Principes retenus

La réserve de fluctuation de valeurs est calculée de manière globale. Elle tient compte de l'ensemble des placements, qui ne sont pas tous corrélés entre eux. Le principe de la diversification des actifs reste fondamental. En 2012, le Conseil d'administration a modifié l'article 10 alinéa 2 du Règlement pour les passifs de nature actuarielle du 30 novembre 2005 et le montant cible de la RFV a été diminué de 15 % à 10 % du total de l'actif du bilan de la CPCL.

Les risques de pertes avérées ou connues liés à une action, un immeuble, un prêt ou tout autre placement n'entrent pas en ligne de compte. Ils font l'objet, le cas échéant, d'un correctif d'actif de la classe de placements concernée.

Le total de l'actif du bilan de la CPCL au 31 décembre 2012 s'élevant à CHF 1'874'597'419.40, le montant cible de la réserve de fluctuation de valeurs se situe à CHF 187'459'741.94 contre CHF 234'519'210,43 au 31 décembre 2011.

Aucune réserve de fluctuation de valeurs n'est constituée au 31 décembre 2012. Nous renvoyons au point 10 pour des explications complémentaires à ce sujet.

# Annexe aux comptes annuels

## 6.4 Présentation des placements par catégorie

(en CHF)	31.12.2012	31.12.2011
<b>Placements</b>	<b>1'872'770'190.84</b>	<b>1'561'880'327.79</b>
<b>Liquidités et placements à court terme</b>	<b>110'687'540.56</b>	<b>65'975'642.14</b>
Caisse	4'230.00	2'215.40
Comptes courants bancaires	81'732'154.32	29'397'575.02
Placements à court terme	28'951'156.24	36'575'851.72
<b>Compte courant "Commune de Lausanne"</b>	<b>15'114'105.52</b>	<b>26'500'355.11</b>
<b>Autres créances à court terme</b>	<b>4'789'912.78</b>	<b>5'862'173.27</b>
Cotisations à recevoir	2'913'520.80	4'596'058.85
Impôt anticipé à récupérer	54'252.25	52'150.59
Loyers arriérés	317'704.54	460'860.03
Débiteurs divers	1'704'323.89	983'233.60
Débiteurs contentieux	3'953.00	1'105.90
Pensionnés	0.00	3'606.00
Dépôt de garantie	5'508.00	5'508.00
Changeur de monnaie du parking de Chauderon	5'370.30	5'370.30
Titres	10'280.00	10'280.00
Correctif d'actif	-225'000.00	-256'000.00
<b>Prêts aux employeurs</b>	<b>326'650'000.00</b>	<b>144'250'000.00</b>
Commune de Lausanne (4%, échéance 30.09.2039)	144'250'000.00	144'250'000.00
Commune de Lausanne (3.5%, échéance 31.12.2052)	182'400'000.00	0.00
<b>Obligations de débiteurs suisses</b>	<b>73'654'594.83</b>	<b>74'484'688.12</b>
Placements collectifs	73'654'594.83	74'484'688.12
<b>Obligations de débiteurs étrangers</b>	<b>106'657'286.34</b>	<b>99'597'143.92</b>
Placements collectifs	106'657'286.34	99'597'143.92
<b>Actions de sociétés suisses</b>	<b>170'375'792.43</b>	<b>130'537'725.72</b>
Placements collectifs	170'375'792.43	130'537'725.72
<b>Actions de sociétés étrangères</b>	<b>147'417'163.74</b>	<b>122'087'538.75</b>
Placements collectifs	147'417'163.74	122'087'538.75
<b>Placements alternatifs</b>	<b>57'663'650.47</b>	<b>56'006'318.39</b>
Placements collectifs	57'663'650.47	56'006'318.39

# Annexe aux comptes annuels

(en CHF)	31.12.2012	31.12.2011
<b>Placements privés</b>	<b>15'355'078.60</b>	<b>9'189'319.98</b>
Placements collectifs	15'355'078.60	9'189'319.98
<b>Diversification</b>	<b>32'609'759.18</b>	<b>28'123'368.89</b>
Matières premières (placements collectifs)	17'175'367.44	16'739'719.71
Obligations convertibles (placements collectifs)	11'260'698.62	7'339'416.00
Microfinance (placements collectifs)	4'173'693.12	4'044'233.18
<b>Prêts hypothécaires</b>	<b>1'550'000.00</b>	<b>1'562'000.00</b>
Prêts hypothécaires à des fondations	1'550'000.00	1'562'000.00
<b>Immobilier</b>	<b>810'245'306.39</b>	<b>797'704'053.50</b>
Immobilier direct	810'245'306.39	797'704'053.50

## 6.5 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

	Valeur de remplacement nette en CHF au 31.12.2012	Volume net des contrats en CHF au 31.12.2012
Opérations à terme sur devises	-14'515.80	3'885'430.18
Options	7'114.88	1'753'977.09

Ces instruments financiers sont destinés à couvrir partiellement le risque de change sur les monnaies étrangères.

Il n'y avait aucun instrument financier dérivé en cours au 31 décembre 2011.

## 6.6 Valeur de marché et cocontractants des titres en securities lending

La CPCL n'a pas recouru au prêt de titres en 2012 (idem en 2011).

## 6.7 Engagements de versements complémentaires

Véhicules de placement	Engagements en devises étrangères au 31.12.2012	Au cours de	Engagements en CHF au 31.12.2012	Engagements en CHF au 31.12.2011
<b>Placements privés</b>			<b>22'954'354.37</b>	<b>19'378'264.82</b>
EUR	7'160'526.97	1.20680	8'641'323.95	5'414'683.47
USD	15'636'674.95	0.91535	14'313'030.42	13'963'581.35

Les souscriptions de fonds de placements n'interviennent qu'au fur et à mesure des investissements réalisés par les gestionnaires. Les sommes ci-dessus représentent les appels de fonds non effectués.

# Annexe aux comptes annuels

## 6.8 Explications du résultat net des placements

(en CHF)	31.12.2012	31.12.2011
<b>Résultat net des placements</b>	<b>98'160'180.68</b>	<b>17'672'245.69</b>
<b>Résultat net sur liquidités et placements à court terme</b>	<b>158'937.11</b>	<b>153'588.15</b>
Intérêts	178'077.48	173'262.75
Frais	-19'140.37	-19'674.60
<b>Intérêts moratoires sur prestations de libre passage versées</b>	<b>-29'566.95</b>	<b>-34'583.50</b>
<b>Intérêts débiteurs sur réserves cotisations employeur</b>	<b>-398.40</b>	<b>-454.85</b>
<b>Résultat net sur compte courant "Commune de Lausanne"</b>	<b>12'164.50</b>	<b>14'037.10</b>
Intérêts sur compte courant "Commune de Lausanne"	12'164.50	14'037.10
<b>Résultat net sur autres créances à court terme</b>	<b>31'000.00</b>	<b>-35'980.00</b>
Intérêts de retard, frais de rappel et divers	0.00	20.00
Attribution / Dissolution à la provision pour pertes sur débiteurs	31'000.00	-36'000.00
<b>Résultat net sur prêts aux employeurs</b>	<b>5'770'000.00</b>	<b>5'770'000.00</b>
Intérêts	5'770'000.00	5'770'000.00
<b>Résultat net sur obligations de débiteurs suisses</b>	<b>3'919'516.83</b>	<b>2'375'690.58</b>
Intérêts	1'546'148.25	1'842'703.50
Gains	2'474'432.34	634'162.12
Pertes	0.00	0.00
Frais	-101'063.76	-101'175.04
<b>Résultat net sur obligations de débiteurs étrangers</b>	<b>6'900'498.26</b>	<b>288'793.08</b>
Intérêts	2'080'481.35	1'979'163.25
Gains	4'980'274.92	0.00
Pertes	0.00	-1'528'504.18
Frais	-160'258.01	-161'865.99
<b>Résultat net sur actions de sociétés suisses</b>	<b>24'134'996.94</b>	<b>-12'669'444.39</b>
Produits	2'478'362.85	3'264'352.10
Gains	21'904'107.39	0.00
Pertes	0.00	-15'707'746.36
Frais	-247'473.30	-226'050.13

# Annexe aux comptes annuels

(en CHF)	31.12.2012	31.12.2011
<b>Résultat net sur actions de sociétés étrangères</b>	<b>14'632'993.91</b>	<b>-13'302'129.56</b>
Produits	815'294.00	1'174'258.04
Gains	14'052'808.47	0.00
Pertes	0.00	-14'259'591.15
Frais	-235'108.56	-216'796.45
<b>Résultat net sur placements alternatifs</b>	<b>1'684'692.37</b>	<b>-3'316'556.55</b>
Produits	28'032.64	310'448.90
Gains	2'025'491.20	16'114.04
Pertes	-234'110.93	-3'483'828.20
Frais	-134'720.54	-159'291.29
<b>Résultat net sur placements privés</b>	<b>851'468.01</b>	<b>663'151.59</b>
Produits	186'423.13	76'302.36
Gains	1'417'313.70	852'133.26
Pertes	-619'556.00	-185'097.65
Frais	-132'712.82	-80'186.38
<b>Résultat net sur diversification</b>	<b>419'414.34</b>	<b>-2'943'096.38</b>
Produits	56'251.65	42'808.66
Gains	1'052'603.68	190'544.14
Pertes	-608'486.32	-3'056'929.25
Frais	-80'954.67	-119'519.93
<b>Résultat net sur prêts hypothécaires</b>	<b>40'351.70</b>	<b>66'895.00</b>
Intérêts	40'351.70	66'895.00
<b>Résultat net sur immobilier</b>	<b>39'634'112.06</b>	<b>40'642'335.42</b>
Produits des immeubles	58'711'917.86	58'314'891.44
Charges d'entretien et réparations des immeubles	-16'466'580.48	-16'812'366.51
Honoraires de gérances	-3'386'484.68	-3'335'706.21
Charges d'intérêts hypothécaires	-2'624'320.75	-2'784'040.90
Gains sur ventes d'immeubles	3'062'530.95	0.00
Plus et moins-values non réalisées sur l'exercice	337'049.16	5'259'557.60

## Présentation des frais de gestion de la fortune

Les directives contraignantes de la CHS PP concernant la présentation des frais de gestion de la fortune ont été publiées en avril 2013 et sont applicables à compter de l'exercice 2013. Par conséquent, les dispositions des l'art. 48a al. 3 OPP2 n'ont pas encore été mises en œuvre dans le cadre des comptes annuels 2012. Les frais de gestion de la fortune ont donc été présentés comme pour l'exercice précédent.

# Annexe aux comptes annuels

## 6.9 Explications des placements chez les employeurs et de la réserve de contribution des employeurs

### Compte courant employeur « Commune de Lausanne »

(en CHF)	<b>31.12.2012</b>	<b>31.12.2011</b>
Compte courant "Commune de Lausanne"	15'114'105.52	26'500'355.11

Les conditions d'intérêts sont identiques à celles du compte courant de la CPCL auprès de la Banque Cantonale Vaudoise, soit 0,1 % du 01.01.2012 au 30.09.2012 et 0,05 % du 01.10.2012 au 31.12.2012 (0,1 % en 2011).

(en CHF)	<b>Rendement 2012</b>	<b>Rendement 2011</b>
Intérêts s/compte courant "Commune de Lausanne"	12'164.50	14'037.10

### Cotisations à encaisser auprès des autres Organismes affiliés

(en CHF)	<b>31.12.2012</b>	<b>31.12.2011</b>
Cotisations à encaisser	2'913'520.80	4'596'058.85

La rubrique « Autres créances à court terme » inclut les cotisations à encaisser auprès des autres Organismes affiliés. Ces cotisations ont été réglées début 2013.

Les cotisations relatives aux employés de la Commune de Lausanne transitent, quant à elles, par le « compte courant employeur » ci-dessus.

### Prêts à long terme aux employeurs

(en CHF)	<b>31.12.2012</b>	<b>31.12.2011</b>
Commune de Lausanne (4%, 30.09.2009-2039)	144'250'000.00	144'250'000.00
Commune de Lausanne (3.5%, 31.12.2012-2052)	182'400'000.00	0.00
(en CHF)	<b>Rendement 2012</b>	<b>Rendement 2011</b>
Intérêts sur prêts	5'770'000.00	5'770'000.00

Il s'agit d'un prêt d'une durée de 30 ans, portant intérêt au taux de 4 %, qui a été accordé dans le contexte de la recapitalisation mise en œuvre en 2009 et d'un prêt d'une durée de 40 ans, portant intérêt au taux de 3,5 %, qui a été accordé dans le contexte de la recapitalisation mise en œuvre en 2012. Ces prêts s'inscrivent dans le cadre des dispositions de l'art. 54 al. 2 let d OPP2 et respectent les dispositions légales en matière de placements auprès de l'employeur (art. 57 OPP2). En outre, l'Autorité de surveillance a été informée de ces placements conformément à l'art. 58a al. 2 OPP2.

# Annexe aux comptes annuels

---

## Immeubles loués par la Commune de Lausanne

Les groupes d'immeubles suivants appartenant à la CPCL sont loués **dans leur totalité** par la Commune de Lausanne :

Chauderon 7-9-11 / Genève 28 A à C

Les groupes d'immeubles suivants appartenant à la CPCL sont **partiellement** loués par la Commune de Lausanne :

Aloys-Fauquez 12	Aubépines 14	Borde 49B
Chailly 5	Châtelard 56	Entre-Bois 30
Genève 52	Jardins de Prélaz	Petit-Flon 52
Praz-Séchaud 8	St-Martin 29-33 / Couvaloup 2-6	St-Roch 9

Il n'y a pas de loyer en retard à la fin de l'exercice sous revue.

## Réserve de contributions d'employeurs sans renonciation à l'utilisation

(en CHF)	2012	2011
<b>Mouvements</b>		
Solde au 1er janvier	455'314.70	454'859.85
Prélèvements durant l'année	-455'713.10	0.00
Intérêts rémunérateurs	398.40	454.85
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>0.00</b>	<b>455'314.70</b>
<b>Etat au 31 décembre</b>		
Transports publics de la région lausannoise SA	0.00	455'314.70
<b>Total</b>	<b>0.00</b>	<b>455'314.70</b>

Les conditions d'intérêts sont identiques à celles du compte courant de la CPCL auprès de la Banque Cantonale Vaudoise, soit 0,1 % du 01.01.2012 au 30.09.2012 et 0,05 % du 01.10.2012 au 31.12.2012 (0,1 % en 2011).



# Annexe aux comptes annuels

## 7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

(en CHF)	31.12.2012	31.12.2011
<b>Actif</b>		
<b>Compte de régularisation actif</b>	<b>1'827'228.56</b>	<b>1'581'075.08</b>
Intérêts courus	1'442'500.00	1'442'500.00
Autres comptes de régularisation	384'728.56	138'575.08
<b>Passif</b>		
<b>Prestations de libre passage et rentes</b>	<b>3'520'322.10</b>	<b>3'800'633.80</b>
Prestations de libre passage dues	3'520'322.10	3'800'633.80
<b>Banques / Assurances</b>	<b>99'445'277.13</b>	<b>101'845'355.88</b>
Emprunts hypothécaires	99'445'277.13	101'845'355.88
<b>Autres dettes</b>	<b>8'048'092.52</b>	<b>6'629'106.46</b>
Fournisseurs	3'986'947.13	3'509'203.83
Fonds de garantie	464'913.10	443'235.10
Comptes de chauffage	546'908.36	616'823.13
Créanciers LPP autorités VL	607'255.35	0.00
Divers	2'442'068.58	2'059'844.40
<b>Compte de régularisation passif</b>	<b>6'538'753.07</b>	<b>4'710'106.07</b>
Loyers perçus d'avance	2'241'046.94	2'195'140.88
Autres comptes de régularisation	4'297'706.13	2'514'965.19
<b>Autres postes du compte d'exploitation</b>		
<b>Autres prestations réglementaires</b>	<b>-1'818'574.00</b>	<b>-2'049'664.35</b>
Supplément temporaire (pont AVS)	-1'811'834.25	-2'046'008.40
Frais selon art. 44 du Règlement d'application	-6'739.75	-3'655.95
<b>Prestations de libre passage en cas de sortie</b>	<b>-21'979'205.90</b>	<b>-22'545'247.65</b>
Transfert	-20'041'160.45	-21'171'836.30
Remboursement	-1'938'045.45	-1'373'411.35

# Annexe aux comptes annuels

---

(en CHF)	31.12.2012	31.12.2011
<b>Versements anticipés : propriété du logement / divorce</b>	<b>-9'764'122.95</b>	<b>-8'639'209.38</b>
Accession à la propriété	-7'378'587.55	-6'239'740.00
Ensuite de divorce	-2'385'535.40	-2'399'469.38
<b>Produits divers</b>	<b>207'589.57</b>	<b>44'174.65</b>
Emoluments LEPL	23'123.45	32'342.80
Produits exceptionnels	105'203.82	0.00
Divers	79'262.30	11'831.85

# Annexe aux comptes annuels

---

## **8. Demandes de l'Autorité de surveillance**

L'Autorité de surveillance contrôle régulièrement l'évolution du degré de couverture de la CPCL et surveille la mise en conformité de ses Statuts et Règlements avec les exigences croissantes de la législation fédérale.

# Annexe aux comptes annuels

## 9. Autres informations relatives à la situation financière

### 9.1 Découvert / Explications des mesures prises (article 44 OPP2)

Au vu de la situation financière de la CPCL et du fait que les mesures en place ont été introduites par étapes, le Conseil d'administration a jugé essentiel de rappeler ici l'historique des mesures prises précédemment.

En raison du déséquilibre financier, provoqué en particulier par l'entrée en vigueur de la Loi Fédérale sur le Libre Passage (LFLP du 17 décembre 1993), le Conseil communal et le Conseil d'administration de la CPCL ont pris des mesures pour assainir la situation financière, dès 2000, puis en 2004 et 2009.

#### Mesures prises en 2000 :

Augmentation de la déduction de coordination, introduction d'une réduction actuarielle pour départ anticipé, diminution de la durée du supplément temporaire et suppression de l'automatisme de l'indexation des pensions.

#### Mesures prises en 2004 :

Augmentation des cotisations, de la manière suivante :

	<b>Employeurs</b>		<b>Assurés</b>		<b>Total</b>
2005	1 %	+	1 %	=	<b>2 %</b>
2006	2 %	+	2 %	=	<b>4 %</b>
2007	3 %	+	2,5 %	=	<b>5,5 %</b>

Ainsi, dès 2007, les cotisations calculées sur le traitement assuré sont globalement de 29,5 % pour la catégorie A et de 37,5 % pour la catégorie B.

L'augmentation de 2 % pratiquée dès 2005 est considérée comme une majoration des cotisations ordinaires destinée à compenser l'aggravation des bases techniques, due notamment à la longévité des bénéficiaires de pensions.

Quant à l'augmentation de 3,5 % (2 % en 2006 plus 1,5 % dès 2007), elle est affectée à l'assainissement de la situation financière. Elle n'est donc pas prise en considération pour le calcul des prestations de sortie (libre passage).

Aménagement du **plan d'assurance** en prenant des mesures dont les effets remplacent une majoration des cotisations de 2,5 % :

- Taux de pension : réduction du taux annuel de 1,667 % à 1,5 % dès le 1<sup>er</sup> janvier 2005.
- Age de retraite : si la possibilité de prendre la retraite anticipée dès 60 ans subsiste, le départ avant l'âge terme de 65 ans est subordonné à une déduction actuarielle de 1,5 % par année d'anticipation.

# Annexe aux comptes annuels

---

Ces normes, qui concernent la catégorie A, sont également applicables aux assurés de la catégorie B qui prennent leur retraite entre 55 ans (retraite anticipée) et 60 ans (retraite obligatoire). (Voir aussi 9.3.1)

Quant aux femmes entrées dans la Caisse avant le 1<sup>er</sup> janvier 1993, elles demeurent au bénéfice des droits acquis, notamment de la retraite dès 55 ans (article 50 du Règlement d'application des Statuts).

- Supplément temporaire (pont AVS) : versé uniquement aux bénéficiaires d'une pension de retraite et sous certaines conditions (article 43 du Règlement d'application des Statuts), le supplément temporaire est supprimé dès le droit à une rente AI ou à une rente AVS anticipée (62 ans pour les femmes et 63 ans pour les hommes). Calculée en pour-cent du montant maximum de la rente AVS en cours et en fonction de l'âge à la retraite, cette prestation de la CPCL est réduite de 50 % dès 2007.

## Mesures prises en 2009 :

Suite à l'acceptation du Rapport-préavis 2008/59 par le Conseil communal de Lausanne le 23.06.2009, une recapitalisation, à hauteur de CHF 350 mios, financée par la Commune de Lausanne et les Organismes affiliés a eu lieu, avec pour date d'effet le 01.10.2009.

Cette recapitalisation a été effectuée grâce à des apports immobiliers provenant, d'une part, du patrimoine administratif de la Commune de Lausanne à hauteur de CHF 47 mios et, d'autre part, de l'apport des actifs et passifs provenant de la liquidation de la société coopérative Colosa pour CHF 97 mios (valeur nette). CHF 62 mios ont en outre été apportés au comptant par les Organismes affiliés et un peu plus de CHF 144 mios apportés au comptant par la Commune de Lausanne à la CPCL, qui les lui a immédiatement re-prêtés sur 30 ans, moyennant le paiement d'intérêts à hauteur de 4 % par an.

Cette recapitalisation avait été accompagnée d'une diminution des prestations, équivalant à 0,8 % de cotisation annuelle à la charge des assurés, par l'introduction du calcul de la pension de retraite fondé sur la moyenne des traitements assurés des trois dernières années de service et non plus sur celui de la dernière année de service.

## Mesures prises en 2012 :

Le 27 novembre 2012, le Conseil communal de Lausanne a adopté un préavis de recapitalisation de la CPCL. Conformément à ce préavis, les opérations suivantes ont été mises en œuvre :

- recapitalisation par les employeurs à hauteur de CHF 220 mios au 31 décembre 2012,
- modification des conditions d'assurance dès le 1<sup>er</sup> janvier 2013,
- réalisation des exigences des modifications de la LPP concernant le financement des institutions de prévoyance de corporation de droit public.

# Annexe aux comptes annuels

---

## 9.2 Mise en gage d'actifs

Divers immeubles font l'objet d'emprunts hypothécaires pour lesquels des cédules hypothécaires sont mises en gage.

(en CHF)	31.12.2012	31.12.2011
Cédules hypothécaires	CHF 168'745'068	CHF 168'745'068
Utilisées à hauteur de (emprunts hypothécaires)	CHF 99'445'277	CHF 101'845'356
Valeur comptable des immeubles	CHF 237'100'305	CHF 233'633'491

## 9.3 Procédures juridiques en cours

### 9.3.1 Assurances

En juin 2010, la CPCL a déposé deux recours au Tribunal Administratif Fédéral contre des décisions de l'Autorité de surveillance du Canton de Vaud, relatives à l'âge de retraite anticipée de la catégorie B et des femmes bénéficiant des dispositions de l'article 50 du Règlement d'application des Statuts. L'effet suspensif demandé lui a été refusé. Il en résulte qu'aucune retraite n'est octroyée avant 58 ans jusqu'à droit définitivement connu.

Au 31 décembre 2012, ces deux recours sont toujours pendants auprès du Tribunal Administratif Fédéral. Voir à ce sujet le point 10.

### 9.3.2 Immobilier

La CPCL est toujours partie à un procès concernant un écoulement d'eau entre un bien-fonds lui appartenant et celui d'un tiers (immeuble Montelly 12-14).

La CPCL est partie à une procédure portant sur la disponibilité de la garantie d'un adjudicataire tombé en faillite.

La CPCL, par son mandataire le Service du logement et des gérances de la Commune de Lausanne, est partie à divers conflits devant le Tribunal des baux en sa qualité de bailleuse.

La gravité estimée de ces litiges n'a pas incité la CPCL à constituer de provisions significatives.

# Annexe aux comptes annuels

---

## 10. Événements postérieurs à la date du bilan

### Arrêts du Tribunal Administratif

Le Tribunal Administratif fédéral a rendu un jugement le 28 mars 2013 à la suite du recours de la CPCL en juin 2010 dans lequel :

- La CPCL a obtenu gain de cause pour le maintien de la possibilité de retraite dès l'âge de 55 ans pour le personnel féminin entré à la CPCL avant le 1<sup>er</sup> janvier 1993.
- La CPCL a été déboutée pour le maintien à 55 ans de l'âge de retraite anticipée du personnel de la catégorie B (policiers, pompiers et ambulanciers).

Une étude sera entreprise en 2013 pour la modification des statuts et règlement d'application de la CPCL.

### Recapitalisation

Le 8 mars 2013, le Conseil d'administration a fixé les taux de couverture initiaux au 1<sup>er</sup> janvier 2012. Il ressort de la décision que :

- le taux de couverture initial global, sans Réserve de Fluctuation de Valeurs (RFV), est fixé à 55,2 % ;
- le taux initial pour les bénéficiaires de pensions est fixé à 100 % ;
- le taux initial pour les assurés actifs est fixé à 0,6 %.

Prévue à CHF 85,9 mios après la recapitalisation dans le préavis 2012/18, la RFV doit être augmentée de la performance « excédentaire » réalisée en 2012, c'est-à-dire la différence entre la performance effectivement réalisé sur les placements (6,79 %) et le taux de rendement attendu (4,25 %). Ainsi, en prenant en considération ces éléments, la RFV aurait dû s'élever à env. CHF 120 mios au 31 décembre 2012. En tenant compte de cette RFV, le taux de couverture au 31 décembre 2012 se serait élevé à 58.0 %.

Cette RFV sera constituée lors de l'exercice 2013.

Les taux initiaux ainsi que la RFV doivent encore être présentés à l'Autorité de Surveillance.



● caisse de pensions du personnel communal

# Rapport

Organe de révision, KPMG

# Attestation

Expert en prévoyance, Pittet Associés

# Attestation

Performance, Coninco



# Rapport de l'organe de révision



KPMG SA

Audit

Avenue du Théâtre 1  
CH-1005 Lausanne

Case postale 6663  
CH-1002 Lausanne

Téléphone +41 21 345 01 22  
Téléfax +41 21 320 53 07  
Internet www.kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels au Conseil d'administration de la

## CPCL – Caisse de pensions du personnel communal, Lausanne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la CPCL – Caisse de pensions du personnel communal, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012.

### *Responsabilité du Conseil d'administration*

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

### *Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle*

Le Conseil d'administration désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

### *Responsabilité de l'organe de révision*

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

### *Opinion d'audit*

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2012 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

KPMG AG/SA, a Swiss corporation, is a subsidiary of KPMG Holding AG/SA, which is a subsidiary of KPMG Network, a member of the KPMG network of independent member firms affiliated with KPMG Network, a Swiss corporation.

Member of the Chartered Accountants

# Rapport de l'organe de révision



CPCL – Caisse de pensions du personnel communal, Lausanne  
Rapport de l'organe de révision  
au Conseil d'administration

## Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil d'administration répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié :

- si l'organisation et la gestion sont conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existe un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution ;
- si les placements sont conformes aux dispositions légales et réglementaires ;
- si les comptes de vieillesse LPP sont conformes aux dispositions légales ;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune ont été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts ont été suffisamment contrôlés par l'organe suprême ;
- si, en cas de découvert, l'institution de prévoyance a pris les mesures nécessaires pour respecter les dispositions légales relatives à la capitalisation partielle, en particulier en établissant un plan de financement permettant d'assurer à long terme l'équilibre financier au sens de l'art. 72a LPP ;
- si les indications et informations exigées par la loi ont été communiquées à l'autorité de surveillance ;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissent les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Les comptes annuels présentent un découvert de CHF 1,068,021,444.42 et un degré de couverture de 62.2%. Les mesures prises par le Conseil d'administration sous sa propre responsabilité, avec le concours de l'expert en matière de prévoyance professionnelle, pour faire face à ce découvert et pour assurer à long terme l'équilibre financier sont présentées au point 9.1 de l'annexe aux comptes annuels.

Selon notre appréciation, nous constatons ce qui suit :

- Le Conseil d'administration assume sa tâche de gestion de manière explicite dans le choix d'une stratégie de placement adaptée à la capacité de risque, telle qu'expliqué au point 6.1 de l'annexe aux comptes annuels.
- Le Conseil d'administration a respecté les prescriptions légales en matière de placements et a notamment déterminé la capacité de risque en appréciant tous les actifs et les passifs en fonction de la situation financière effective ainsi que de la structure et des développements à attendre dans l'effectif des assurés.

# Rapport de l'organe de révision



CPCL – Caisse de pensions du personnel communal, Lausanne  
Rapport de l'organe de révision  
au Conseil d'administration

- Les placements auprès de l'employeur sont conformes aux dispositions légales compte tenu des indications mentionnées aux points 6.2 et 6.9 de l'annexe aux comptes annuels.
- Les placements sont en conformité avec les dispositions des art. 49a et 50 OPP 2 compte tenu des explications qui précèdent.
- Les mesures pour faire face au découvert et pour assurer à long terme l'équilibre financier ont été décidées par le Conseil d'administration avec le concours de l'expert en matière de prévoyance professionnelle. Elles ont été mises en œuvre dans le cadre des dispositions légales et du concept de mesures.
- Les obligations d'information ont été respectées.
- Le Conseil d'administration a surveillé jusqu'ici l'efficacité des mesures pour faire face au découvert et pour assurer à long terme l'équilibre financier au sens de l'art. 72a LPP. Il nous a en outre confirmé poursuivre sa surveillance et adapter les mesures à l'évolution de la situation.

Nous constatons que la possibilité d'assurer à long terme l'équilibre financier et la capacité de risque concernant les placements dépendent également d'événements imprévisibles, tels que l'évolution des marchés financiers et la situation des employeurs.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

KPMG SA

Michel Faggion  
Expert-réviseur agréé

Patrick Wegmann  
Expert-réviseur agréé

Lausanne, le 6 juin 2013

*Annexe :*

- Comptes annuels comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe

# Attestation de l'expert en prévoyance

---



---

## Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne

### Attestation de l'expert agréé en prévoyance professionnelle (art. 52e al. 1 LPP)

---

La Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne (CPCL) est une institution de prévoyance enregistrée au sens de la LPP, qui applique un système financier mixte répondant aux exigences légales des art. 72a à 72e LPP (art. 6 des nouveaux statuts entrés en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2013). Compte tenu de son statut d'institution de prévoyance de droit public, de la garantie accordée par l'employeur (art. 15 des nouveaux statuts) et de l'existence d'un plan de financement respectant les exigences de l'art. 72a al. 1 LPP, la CPCL peut déroger au principe de la capitalisation complète et ainsi appliquer un système financier mixte.

Au 31 décembre 2012, le degré de couverture selon l'article 44 OPP2 se situe à 62,2 % alors qu'il était de 55,2 % une année auparavant. Le calcul des engagements de prévoyance à fin 2012 tiennent compte des nouvelles bases techniques appliquées, à savoir les tables actuarielles LPP 2010 projetées en 2012 au taux d'intérêt technique de 3,5 %. La fortune nette de prévoyance au 31 décembre 2012 comprend l'apport unique de 220 millions de CHF effectué par les employeurs. Par rapport au plan de financement de la CPCL, ce degré de couverture est en ligne avec le chemin de recapitalisation.

Dans le cadre de l'expertise actuarielle prévue cette année, nous examinerons au moyen de projections si l'équilibre financier peut être considéré comme satisfaisant, c'est-à-dire si le système financier continue de respecter les exigences fédérales et le chemin de recapitalisation, conformément aux dispositions de l'art.11 des nouveaux statuts.

Nous sommes en outre en mesure d'attester les éléments suivants au 31 décembre 2012 :

- Les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales en vigueur, en particulier pour ce qui concerne les dispositions relatives au financement des institutions de prévoyance de droit public en capitalisation partielle.
- Le plan de financement doit encore être formellement approuvé par l'Autorité de Surveillance. Tel que proposé, ce plan respecte les exigences légales de l'art. 72a LPP.
- Le degré de couverture se situe à 62,2 % au 31 décembre 2012, et est en ligne avec chemin de recapitalisation proposé.
- Les provisions techniques sont conformes au règlement actuariel et totalement constituées.
- Compte tenu de la garantie de l'employeur prévue à l'art.15 des statuts et du plan de financement proposé, la CPCL offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements.

**STEPHANE RIESEN**  
Directeur  
Expert agréé LPP

**VINCENT ABBET**  
Mandatataire commercial  
Actuaire ASA

Lausanne, le 7 juin 2013

# Attestation de performance



Au Conseil d'administration de la  
Caisse de pensions du personnel  
communal de Lausanne (CPCL)

Vevey, le 29 avril 2013

## Rapport 2012 d'évaluation de performance

Chers membres du Conseil d'administration,

En notre qualité de conseiller institutionnel, nous avons évalué la performance nette annuelle de la CPCL pour l'exercice qui court du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2012. Le résultat est de :

**6,79%.**

Pour notre évaluation, nous avons utilisé les informations qui nous ont été communiquées par la CPCL et les comptes annuels tels qu'établis par le Conseil d'administration, dont nous déclinons toute responsabilité quant au contenu et à l'exactitude.

La performance calculée ci-dessus représente le résultat net des placements de la Caisse au regard de l'évolution de sa fortune nette et des mouvements liés à la prévoyance au cours de l'année sous revue.

Nos calculs ont été effectués sur la base d'une méthode pérenne qui permet de garantir une fiabilité des résultats, de même qu'une appréciation objective des valeurs définies.

Nos chiffres permettent au Conseil d'administration de se former une opinion précise du résultat de ses investissements.

Nous remercions votre Conseil d'administration pour la confiance qu'il nous a témoignée en nous confiant le présent mandat.

Avec nos sincères considérations,



Olivier Ferrari  
Directeur général

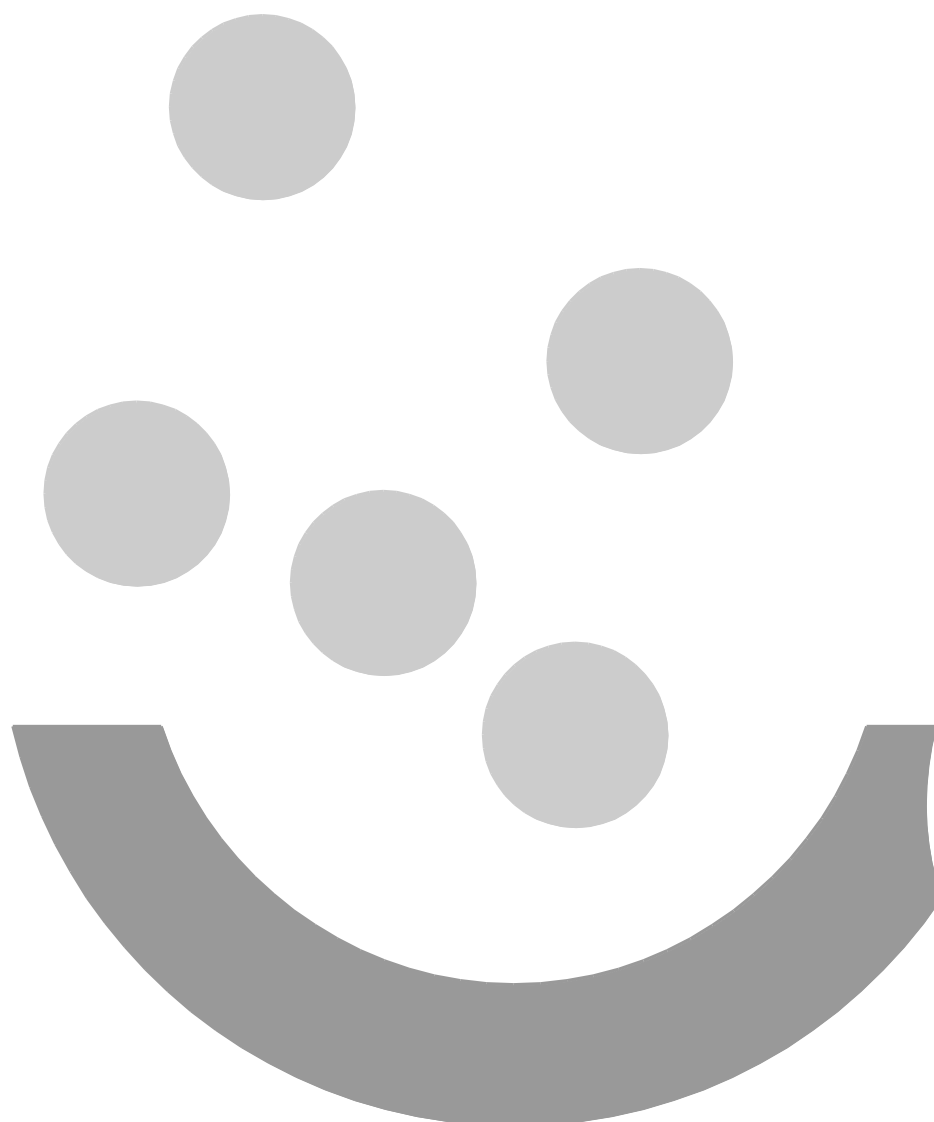


Adrien Koehl  
Directeur  
Gestion institutionnelle

CONINCO Explorers in finance SA  
Quai Perdonnet 5, Case postale 240, 1800 Vevey 1 (Suisse) | T +41 21 925 00 33 | [www.coninco.ch](http://www.coninco.ch)



# Inventaires



# Inventaires

---

## Liste des immeubles par commune

### Lausanne

Aloys-Fauquez 47-49-51  
Aloys-Fauquez 53-55-57  
Aloys-Fauquez 62, Aoste 1-5, Forêt 1-5  
Aloys-Fauquez 8-12  
Aloys-Fauquez 89  
Aubépinés 14  
Bérée 14-16  
Berne 9-13  
Béthusy 68  
Boissonnet 32-46  
Borde 45-49, Crêtes 26-28  
Bossons 59-61  
Capelard 1-3, Florency 7-9  
Cassinette 10-12  
César-Roux 8  
Chailly 12  
Chailly 5-7  
Champrilly 1-7  
Champrilly 2-4  
Champrilly 9-15  
Chandieu 28-38  
Chantemerle 6-8  
Châtelard 54-54A-54B, Petit-Flon 60  
Châtelard 56  
Chauderon 7-11, Genève 28A-C  
Cheneau-de-Bourg 2-8  
Clochatte 14-14A-14B  
Diablerets 11  
Dôle 27  
Echallens 30  
Echallens 87-89  
Ecole Commerce 1-5, Maupas 81-85  
Entre-Bois 11  
Entre-Bois 30-34  
Entre-Bois 42-50  
Entre-Bois 53-55  
Entre-Bois 9  
Fauvette 1  
Floréal 19-21  
Forêt 7-15  
France 12-18, Echelettes 3  
France 81-85  
Genève 52  
Gravière 9-13  
Haldimand 3, Arlaud 2  
Harpe 47-47B, Lac 2-10B  
Harpe 52-56  
Isabelle de Montolieu 37, 56-58  
J.-L.-de-Bons 7  
Jardins de Prélaz  
Jomini 26  
Juste-Olivier 11  
Levant 120  
Madeleine 5  
Martinet 5-11  
Mathias-Mayor 4  
Matines 1  
Mémise 7  
Milan 26  
Mont-d'Or 47-49  
Montelly 12-14  
Montelly 41-41A-41B-41C  
Montelly 45-47, 55-57, 58  
Montelly 59-65, 74-76  
Montelly 60  
Montelly 67-69  
Montolivet 18  
Morges 33 bis  
Neuve 6, Pré-du-Marché 5  
Oron 14A  
Ouchy 67

# Inventaires

---

## **Lausanne**

Pavement 41-63  
Petit-Flon 52-54  
Plaines-du-Loup 74  
Pontaise 17  
Pontaise 19  
Prairie 10-20  
Praz-Berthoud 2-10  
Praz-Séchaud 11-19, 14-30  
Praz-Séchaud 1-12  
Rovéréaz 6  
Rumine 4-8  
Sablons 5-7  
Sauges 18  
Steinlen 3  
St-Martin 29-33, Couvaloup 2-6  
St-Roch 9-11  
Victor-Ruffly 52

## **Chavannes**

Centrale 30  
Préfaully 17-23

## **Ecublens**

Champ-Colomb 8  
Tir-Fédéral 20-24

## **Morges**

Delay 2

## **Orbe**

Penchèvre 31-33

## **Penthaz**

Cossonay 9

## **Prilly**

Cossonay 2-6  
Suettaz 13-17

## **Pully**

Fau-Blanc 20B

## **Renens**

Longemalle 20-26  
Préfaully 32-38

## **Yverdon**

Haldimand 51-53  
Philosophes 51-55



# Inventaires

---

## Liste des Organismes affiliés

Destinée à l'origine au seul personnel de l'Administration communale lausannoise, la CPCL peut, avec l'accord du Conseil communal de Lausanne, admettre l'affiliation du personnel d'organismes d'intérêt public dans lesquels les autorités lausannoises ont au moins un droit de regard.

Les organismes suivants ont fait usage de cette possibilité :

- Association de la garderie d'enfants de la Sallaz-Vennes
- Centre vaudois d'aide à la jeunesse
- Chemin de fer Lausanne-Echallens-Bercher
- Cinémathèque suisse
- Conservatoire de Lausanne
- Ecole sociale de musique
- Fondation bureau vaudois d'adresses
- Fondation lausannoise pour la construction de logements
- Fondation maison pour étudiants de l'UniL et de l'EPFL
- Lausanne-Tourisme
- Manège du Chalet-à-Gobet
- Opéra de Lausanne
- Orchestre de chambre de Lausanne
- SI-Ren SA
- Société coopérative d'habitation Lausanne
- Société vaudoise pour la protection des animaux
- Théâtre de Vidy-Lausanne
- Transports publics de la région lausannoise SA



# Appendices



# Appendices

---

## Traitements cotisants et effectif

Au 31.12.2012		Traitements cotisants	Effectif
<b>Total</b>	<b>CHF</b>	<b>421'849'929.-</b>	<b>6'528</b>
dont			
- Ville de Lausanne	CHF	317'923'085.-	4'825
- Organismes affiliés	CHF	103'926'844.-	1'703
dont			
- Hommes	CHF	298'629'623.-	4'081
- Femmes	CHF	123'220'306.-	2'447
dont			
- Catégorie A	CHF	369'678'080.-	5'913
- Catégorie B	CHF	52'171'849.-	615

# Appendices

---

## Degré de couverture

Evolution du degré de couverture depuis 1980 :

01.07.1980	59.9%
01.01.1984	60.7%
01.01.1988	60.6%
01.01.1992	59.5%
31.12.1994	55.1%
01.01.1995	47.1% *
01.01.1997	46.0%
01.01.2002	43.9%
01.01.2003	39.5%
01.01.2004	39.9%
01.01.2005	38.8%
31.12.2005	44.2% **
31.12.2006	45.4%
31.12.2007	44.8%
31.12.2008	38.8%
31.12.2009	55.1% ***
31.12.2010	55.7%
31.12.2011	55.2%
31.12.2012	62.2% ***

\* Entrée en vigueur de la LFLP

\*\* RPC 26 + diminution du taux technique

\*\*\* Mesures d'assainissement des employés et des employeurs. (cf. 9.1, page 58)

# Appendices

## Rapport démographique

Année	Nombre d'assurés	Nombre de pensionnés	Rapport démographique
1978	4'002	1'784	2.24
1979	4'057	1'849	2.19
1980	4'068	1'908	2.13
1981	4'373	1'960	2.23
1982	4'165	2'037	2.04
1983	4'187	2'200	1.90
1984	4'292	2'212	1.94
1985	4'463	2'270	1.97
1986	4'477	2'349	1.91
1987	4'583	2'425	1.89
1988	4'588	2'516	1.82
1989	4'631	2'602	1.78
1990	4'755	2'709	1.76
1991	4'881	2'791	1.75
1992	4'798	2'893	1.66
1993	4'863	2'971	1.64
1994	4'850	3'053	1.59
1995	4'835	3'147	1.54
1996	4'837	3'254	1.49
1997	4'861	3'346	1.45
1998	4'900	3'386	1.45
1999	4'961	3'450	1.44
2000 *	5'098	3'791	1.34
2001	5'206	3'987	1.31
2002	5'395	4'042	1.33
2003 **	5'480	3'801	1.44
2004	5'501	3'831	1.44
2005	5'629	3'925	1.43
2006	5'751	3'933	1.46
2007	5'876	3'981	1.48
2008	6'032	4'010	1.50
2009	6'244	4'029	1.55
2010	6'339	4'076	1.56
2011	6'449	4'107	1.57
2012	6'528	4'138	1.58

dont :

- Ville de Lausanne	4'825	3'090
- Organismes affiliés	1'703	1'048

\* Dès 2000, les pensions pour enfants sont séparées de celles de leurs parents.

\*\* La diminution du nombre de pensionnés provient d'une mauvaise interprétation des statistiques 2001 et 2002. En effet, pour ces deux années, les pensionnés sortis dans l'année ainsi que les bénéficiaires de prestations de prévoyance à charge de la Commune de Lausanne étaient pris en considération, d'où un nombre trop élevé de pensionnés.

